



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage

Ministère du Patrimoine canadien

Évaluation de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du Programme du multiculturalisme

RAPPORT FINAL
Le 18 septembre 2002

Présenté par :

Positive Outcomes Consulting Services

Erica Bell-Lowther, Ph.D., M.S.S.
Vera Radyo, M.A., B.Sc.

4336 Capilano Road, North Vancouver, V7R 4J7
Tél. : (604) 904-3808; Téléc. : (604) 904-3775
Courriel : veradyo@shaw.ca

Canada



TABLE DES MATIÈRES

	Page
Résumé	2
I. Introduction	8
II. Profil du programme	9
III. Profil de l'évaluation	12
IV. Constatations de l'évaluation	14
1. Pertinence du programme	14
2. Logique du programme	16
3. Administration et efficacité du programme	34
4. Enseignements tirés et orientations futures	41
V. Conclusions	48
VI. Recommandations	50
Réponse et plan d'action de la direction	53



Évaluation de l'ILVF/PM de PCH

Résumé

On trouve dans le présent rapport les résultats de l'étude réalisée, pour la période 1997 – 2002, sur l'Initiative de lutte contre la violence familiale du Programme du multiculturalisme (ILVF/PM) du ministère du Patrimoine canadien (PCH). L'ILVF/PM y est évaluée sous les quatre angles suivants :

- Pertinence du programme
- Logique du programme (capacité de produire les incidences et les effets désirés);
- Administration et efficacité du programme;
- Enseignements tirés et orientations futures.

Patrimoine canadien est l'un des sept ministères fédéraux qui touchent une allocation annuelle du Conseil du Trésor dans le cadre de l'Initiative nationale de lutte contre la violence familiale. Le budget de 460 000 \$ reçu par PCH est réparti ainsi : L'ILVF/PM reçoit 215 000 \$; le Programme de promotion des femmes autochtones, 215 000 \$; et la Direction de la politique et de la gestion stratégiques, 30 000 \$ (à des fins de recherche et d'évaluation).

Pertinence du programme

L'ILVF/PM a pour objectif de renseigner les immigrants et les Canadiens de première génération sur les facteurs de risque associés à la violence familiale et de leur expliquer pourquoi il est nécessaire que la population fasse sa part pour enrayer ce problème. Cet objectif cadre très bien avec le mandat du ministère du Patrimoine canadien, à qui il incombe, au premier chef, au sein du gouvernement de raffermir les liens avec les groupes ethniques et de veiller à ce que les programmes fédéraux soient accessibles à tous les Canadiens, peu importe leur origine culturelle. L'ILVF/PM touche donc à deux des objectifs stratégiques de PCH, soit la « *Mise en valeur de nos ressources* » et « *Les Canadiens en relation les uns avec les autres* ».

En outre, l'ILVF/PM est une composante cruciale de l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale, en ce sens qu'elle contribue à l'atteinte du premier objectif stratégique de cette dernière, c'est-à-dire « sensibiliser le public aux facteurs de risque de violence familiale et à la nécessité de l'engagement du public contre la violence¹ ». L'ILVF/PM s'acquitte de cette tâche par la diffusion de renseignements aux Canadiens qui, en raison d'obstacles culturels ou linguistiques, n'ont pas accès aux médias grand public.

Logique du programme

PCH a élaboré un modèle logique de programme et une grille d'indicateurs de rendement des projets dans lesquels il énonce les résultats attendus de l'ILVF/PM. Les données recueillies dans le cadre de l'évaluation révèlent que les activités du programme sont liées aux résultats désirés à court et à long termes d'une manière valable et logique. L'ILVF vise principalement la diffusion de renseignements sur la prévention de la violence familiale par l'entremise d'entrevues multilingues à la radio et à la télévision. Son modèle logique cerne aussi les quatre autres résultats désirés suivants : des messages d'intérêt public (MIP) multilingues, des articles dans la presse écrite destinée aux minorités ethniques, une trousse d'information à l'intention des personnes qui enseignent l'anglais langue seconde (ALS), et une trousse semblable à l'intention des enseignants du français langue seconde (FLS). Toutes les personnes interrogées

¹ Plan stratégique sur la violence familiale 2001 - 2002, ébauche, 6 avril 2001.



ont convenu que ce sont là les principaux instruments qui permettent la diffusion d'informations auprès des communautés ethnoculturelles.

PCH a obtenu des résultats exceptionnels au chapitre de la réalisation d'entrevues multilingues à la télévision et à la radio – outils privilégiés de l'ILVF/PM – ainsi que de la production de MIP multilingues. Plusieurs personnes interrogées ont indiqué qu'il s'agit probablement de la première fois au Canada qu'une initiative permette vraiment la sensibilisation d'un large éventail de groupes ethniques à la question de la violence familiale. Le succès de PCH à cet égard est en grande partie attribuable à son utilisation d'un modèle exemplaire qui prévoit un partenariat réel entre le gouvernement, les médias et les communautés sur les plans de la planification et de l'obtention des résultats attendus.

Le Ministère, en collaboration avec des partenaires communautaires, a diffusé ses émissions multilingues radiophoniques et télévisuelles dans les trois plus grandes villes cosmopolites du Canada : Toronto, Montréal et Vancouver. Sur la base de critères précis, dont le degré d'expertise dans le domaine de la lutte contre la violence familiale au sein des communautés ethnoculturelles, PCH a choisi de collaborer avec COSTI-IIAS (Toronto), Shield of Athena (Montréal), la People's Law School (Vancouver) et les Vancouver and Lower Mainland Multicultural Family Support Services. Ces organismes et les employés qui y travaillent ont collaboré de façon continue avec le programme de 1998 à 2002, ce qui signifie que l'ILVF/PM a pu compter sur des partenaires communautaires déjà très expérimentés. Leur production est remarquable : 98 émissions de télévision originales et 174 émissions de radio, destinées à 48 collectivités linguistiques et culturelles différentes. Les émissions télévisuelles ont été diffusées 502 fois, et les émissions radiophoniques, 261 fois. Tous s'entendent pour dire que des groupes ethnoculturels qui passaient autrefois sous silence la violence familiale discutent maintenant de ce sujet. Ainsi, ce problème invisible est devenu visible!

Rogers CFMT, une station de télévision multilingue de Toronto, s'est chargée de la réalisation des MIP, en coopération avec PCH et un partenaire communautaire. Ses efforts ont permis la production d'un message primé sur le thème : « La violence nous blesse tous ». CFMT a couvert les frais de production et de location du temps d'antenne. Au cours des deux premiers mois de diffusion en 1999, les MIP, traduits en 14 langues (en plus du français et de l'anglais), ont été vus par plus de 3 millions de téléspectateurs² dans la région du sud de l'Ontario. En outre, CFMT a permis à 30 canaux de télévision allophones ou spécialisés de l'ensemble du Canada de diffuser gratuitement les MIP, ce qu'ils ont fait à au moins 1500 reprises au cours des neuf premiers mois.

On a rédigé des articles sur la violence familiale aux fins de publication dans la presse écrite destinée aux minorités ethniques, mais l'organisme chargé de leur distribution a fermé ses portes avant que les articles ne puissent être transmis aux médias imprimés. Pour sa part, la trousse d'information à l'intention des personnes qui enseignent l'ALS est maintenant en cours d'élaboration; le début de ces travaux a dû être retardé pour des raisons inévitables. La trousse à l'intention des enseignants du FLS devrait être mise au point au cours de la prochaine phase de l'ILVF, de façon à ce que PCH puisse profiter des leçons tirées de la réalisation de la trousse ALS.

Les études les plus récentes font clairement ressortir la pertinence des activités de sensibilisation des communautés ethniques et minoritaires au problème de la violence familiale,

² Le chiffre de 3 millions de téléspectateurs représente les « impressions brutes », c'est-à-dire l'auditoire approximatif d'une émission multiplié par le nombre de fois que le MIP est diffusé pendant cette émission.



particulièrement au sein de groupes où la langue parlée à la maison n'est ni l'anglais ni le français. La documentation révèle que la culture, l'environnement et le statut juridique des immigrantes sont autant de facteurs de vulnérabilité à la violence.

On cerne aussi dans les études sur le sujet des facteurs de résistance à la violence enracinés dans les cultures et les milieux ethniques; les politiques et les programmes pourraient les mettre à profit dans le but de mieux répondre aux besoins de ces populations. Les spécialistes recommandent en outre la mise en œuvre d'initiatives d'éducation qui, adaptées à la culture spécifique de groupes ethniques visés, déboucheraient, entre autres, sur une sensibilisation accrue des communautés. Enfin, on signale dans la documentation que les organismes et les dirigeants communautaires devraient être encouragés à participer aux activités de sensibilisation afin de veiller à ce que les messages communiqués soient appropriés sur le plan culturel.

L'ILVF/PM a eu de nombreuses retombées positives au cours des cinq dernières années, dont :

- Autres projets de lutte contre la violence familiale financés grâce aux ressources ministérielles de PCH – de 1997 à 2002, PCH a affecté plus de 1 million de dollars à la réalisation de 48 autres projets multiculturels de lutte contre la violence familiale dans l'ensemble du Canada (souvent à l'extérieur des trois grandes métropoles).
- Contributions de partenaires commerciaux et communautaires – des fonds d'une valeur de plus de 650 000 \$ ont été affectés par divers partenaires commerciaux et communautaires à la mise en œuvre de l'Initiative.
- Renforcement des capacités des communautés – les émissions diffusées dans le cadre de l'Initiative ont incité des communautés à s'unir et à s'attaquer au problème de la violence familiale. Les partenaires communautaires signalent que, dans plusieurs cas, les émissions ont amené des professionnels à former des équipes dans le but d'aider les victimes et les groupes à mettre sur pied des ateliers sur l'art d'être parent ainsi que d'autres initiatives éducatives.
- Sensibilisation accrue des communautés – les vidéocassettes des émissions produites ont trouvé preneur auprès d'un large éventail d'organismes (refuges pour femmes, corps policiers, groupes ethniques, etc.). En outre, de nombreuses communautés ont demandé que l'on tienne sur leur territoire des ateliers de suivi ou des colloques éducatifs sur la question de la violence familiale.
- Développement de l'expertise des organismes – les organismes spécialisés dans le domaine de la violence familiale au sein des communautés ethniques sont relativement peu nombreux au Canada. Les partenaires communautaires de l'ILVF/PM ont continué, au fil des ans, à développer leur expertise, et leur aide et leurs conseils sont très recherchés.
- Sensibilisation accrue des organismes grand public – la diffusion des émissions de l'ILVF/PM a poussé certaines victimes à demander de l'aide, et les organismes grand public auxquels elles se sont adressées ont ainsi pu prendre conscience du problème de la violence familiale au sein des communautés ethnoculturelles.
- Prix – les organismes communautaires et les médias avec lesquels PCH a collaboré ont obtenu des prix pour leurs efforts et leur expertise.



- Participation des médias allophones – dans de nombreux cas, les médias allophones locaux étaient au départ réticents à aborder le problème délicat de la violence familiale dans leur communauté. Cependant, lorsqu'ils ont vu les résultats des programmes de l'ILVF/PM, ils sont souvent devenus de vrais partenaires qui ont contribué considérablement à l'atteinte des objectifs de l'Initiative.
- Modification de la politique gouvernementale – grâce aux émissions multilingues et à la persévérance d'un des partenaires communautaires, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a changé sa politique sur l'utilisation des interprètes.

Une seule observation négative a été faite : on a déploré l'insuffisance des services offerts dans certains cas aux victimes de violence familiale. Un groupe a même décidé d'interrompre sa participation aux efforts de diffusion des émissions jusqu'à ce que l'on offre des services adéquats aux victimes de sa communauté. Il s'agit là d'un problème important, et Patrimoine canadien peut attirer l'attention des autres ministères sur cette lacune dans le cadre du Groupe de travail interministériel sur la violence familiale, présidé par Santé Canada.

Administration et efficacité du programme

D'une manière générale, PCH a réalisé ses activités de façon efficace, particulièrement à l'étape de l'élaboration du programme. Le choix des partenaires communautaires, le financement de ces derniers et la coordination de leurs travaux ont été régis par une approche stratégique précise, ce qui s'est avéré très efficace. Soixante-dix pour cent des fonds réservés à l'ILVF/PM ont été affectés aux activités directes du programme, et le reste, aux tâches de soutien administratif et de planification.

À l'étape de la mise en œuvre, PCH a connu certaines difficultés de dotation et de communication, mais on s'affaire actuellement à les régler. Ainsi, il y a eu quelques problèmes de communication entre PCH et ses intervenants et ses bénéficiaires au sujet de l'ILVF. Le Comité consultatif du Programme du multiculturalisme sur l'ILVF pourrait contribuer grandement à l'amélioration des communications, mais il ne s'est pas réuni régulièrement, et ses membres ne savent pas grand-chose des activités de l'Initiative de lutte contre la violence. Il faut donc revoir la composition du Comité consultatif de façon à ce que les partenaires communautaires chargés de l'exécution des projets y soient représentés.

L'établissement de rapports se fait à deux niveaux : d'une part, PCH rend des comptes au Comité interministériel sur la violence familiale, que coordonne Santé Canada; et, d'autre part, les partenaires communautaires sont comptables à Patrimoine canadien. L'évaluation montre que, à cet égard, PCH a répondu à ses exigences envers le Comité interministériel. Bien que, depuis le dépôt du Rapport du vérificateur général de 2000, les exigences en matière de présentation d'information des partenaires communautaires aient augmenté, les dossiers de projets n'ont pas été gérés de manière uniforme de 1997 à 2002. Dès l'automne 2000, des cours et des outils ont été offerts aux agents de projets et aux administrateurs afin que la gestion et la fermeture des dossiers se fassent d'une manière conforme aux principes de la diligence raisonnable et de la surveillance accrue. Auparavant, les partenaires communautaires n'étaient tenus de rendre compte que de leurs activités, alors que maintenant, ils doivent aussi rendre compte des indicateurs de rendement dans le cadre de leurs accords de contribution.



Enseignements tirés

L'ILVF/PM menée de 1997 à 2002 s'est appuyée sur les enseignements tirés de sa mise en œuvre de 1991 à 1996. Ce nouveau cycle a confirmé les enseignements suivants, déjà établis :

- Les messages de prévention destinés aux collectivités ethnoculturelles sont plus efficaces lorsqu'ils sont adaptés à un groupe ethnique en particulier, traduits dans la langue maternelle de ce groupe et transmis par des personnes connues et respectées des membres de la communauté;
- Les médias allophones sont des véhicules qui permettent d'atteindre efficacement un grand nombre de personnes et de lutter contre la tendance des gens à nier le problème, étant donné qu'ils permettent la diffusion de messages de prévention bien adaptés à chaque groupe, et ce dans la langue maternelle de la communauté.

En outre, il ressort de la mise en œuvre de l'ILVF/PM de 1997 à 2002 que :

- Il est efficace d'axer des programmes de prévention de la violence familiale sur des tranches de la population à qui on ne communique habituellement pas de messages de cette nature;
- Des résultats remarquables peuvent découler de l'exécution du programme par l'entremise d'organismes communautaires spécialisés dans le domaine de la violence familiale et respectés au sein de leur communauté;
- Lorsqu'il s'agit d'élaborer des MIP et des émissions de télévision et de radio dans chaque communauté, l'établissement de partenariats entre les secteurs public, privé et communautaire constitue une méthode efficace.

De nombreuses pratiques exemplaires ont été cernées au cours de l'évaluation, dont :

- PCH, les partenaires communautaires et les médias doivent travailler en collaboration pour que l'Initiative soit un succès. Il est plus facile d'établir des partenariats lorsqu'il existe aux échelons supérieurs de chaque organisme des personnes qui comprennent et ont à cœur les objectifs de l'Initiative de lutte contre la violence familiale (ILVF).
- La mise à contribution, dès l'étape de la conception du projet, d'un comité consultatif – composé de membres de la communauté ciblée, de représentants des médias et de partenaires communautaires ainsi que de professionnels – constitue un bon moyen d'accroître la confiance et de faciliter la compréhension de la situation.
- La formule sketch-discussion-conclusion réussit à attirer l'attention des téléspectateurs.
- En collaborant avec les groupes ethniques à l'élaboration et à la diffusion des émissions et en relevant, à des fins de suivi, des services d'aiguillage adéquats, les groupes communautaires permettent de répondre à des besoins insatisfaits.
- La mise en place d'un service d'écoute téléphonique à la suite de la diffusion d'une émission permet de définir les besoins, d'aiguiller les personnes vers des services



appropriés et de déterminer si la communauté est bien aux prises avec un problème de violence familiale.

Conclusions

L'ILVF/PM semble avoir très bien réussi à renseigner les immigrants et les Canadiens de première génération sur les facteurs de risque associés à la violence familiale. De nombreux enseignements ont été tirés, et beaucoup de pratiques exemplaires ont été cernées. Il importe maintenant pour l'Initiative de faire fond sur ces résultats et de continuer, en collaboration avec ses partenaires communautaires et les médias allophones, à sensibiliser les communautés ethniques aux facteurs de risque et aux conséquences de la violence familiale. Comme dans le cas de la campagne « anti-tabac », les messages doivent être répétés, et des variations doivent être trouvées sur le même thème. L'approche et la méthodologie de Patrimoine canadien constituent des modèles à suivre pour tout autre ministère fédéral désireux de transmettre des renseignements de nature délicate à des communautés ethnoculturelles.

Recommandations

Les recommandations formulées au terme de l'évaluation misent sur les réalisations accomplies jusqu'à présent et visent l'amélioration des résultats futurs. Elles sont énoncées ci-dessous :

1. Le ministère du Patrimoine canadien doit se garder de délaisser l'approche actuelle adoptée par l'ILVF/PM, étant donné que celle-ci a fait ses preuves et qu'elle permet de renseigner efficacement les Canadiens de première génération sur les facteurs de risque associés à la violence familiale.
2. Le ministère du Patrimoine canadien doit s'efforcer d'obtenir des résultats encore meilleurs par le recours à d'autres stratégies d'intervention visant la réduction des cas de violence familiale au sein des communautés ethnoculturelles du Canada.
3. Le ministère du Patrimoine canadien doit faire connaître aux autres ministères fédéraux sa stratégie de communication, son approche en matière de partenariat ainsi que les enseignements tirés de l'Initiative, le tout de façon à les aider à surmonter les obstacles linguistiques et culturels lorsqu'ils doivent diffuser des renseignements et des messages de nature délicate. Cette recommandation s'inscrit dans l'engagement du Programme du multiculturalisme de superviser l'application de la *Loi sur le multiculturalisme* dans l'ensemble du gouvernement.
4. Le ministère du Patrimoine canadien doit mettre au point une stratégie permettant la collecte de données d'évaluation du rendement qui rendent bien compte des activités et des incidences de l'Initiative, et ce de façon concise et efficiente.



I. Introduction

On trouve, dans le présent rapport, les résultats de l'étude d'évaluation réalisée, pour la période 1997 à 2002, au sujet des activités financées dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du Programme du multiculturalisme (ILVF/PM) du ministère du Patrimoine canadien.

L'évaluation s'articulera autour des volets suivants de l'ILVF/PM :

- Pertinence du programme
- Logique du programme (capacité de produire les incidences et les effets désirés)
- Administration et efficacité du programme
- Enseignements tirés et orientations futures

Dans le présent rapport, on fait état de la méthodologie utilisée pour mener à bien l'évaluation, on analyse les constatations auxquelles a donné lieu chacune des questions d'évaluation, on formule des conclusions ayant trait au rendement global de l'ILVF/PM et on énonce des recommandations visant à renforcer la contribution du Programme du multiculturalisme (PM) à l'Initiative de lutte contre la violence familiale (ILVF). Les annexes contiennent : la liste des personnes interrogées, des détails sur les résultats associés à la diffusion des émissions ethniques dans les trois régions métropolitaines visées (Montréal, Toronto et Vancouver), onze études de cas (où l'on fait ressortir le travail accompli par les groupes communautaires au regard de l'élaboration d'émissions à caractère ethnique et les enseignements qui se sont dégagés du processus.

Les responsables de *Positive Outcomes Consulting Services* remercient toutes les personnes interrogées, qui n'ont pas hésité à donner de leur temps aux évaluateurs et à les faire profiter de leur savoir-faire. Nous sommes particulièrement redevables à Suzanne Lemieux et à Mona Hubbell, du Programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien, qui nous ont facilité la tâche (entrevues, réunion du Comité consultatif, accès à l'information indispensable à l'évaluation) et, enfin, à Diane Lepa, de la Direction générale des examens ministériels de Patrimoine canadien, qui nous a prodigué ses précieux conseils au fil du processus d'évaluation.



II. Profil du programme

Initiative de lutte contre la violence familiale (ILVF)

Le volet ILVF/PM fait partie intégrante de l'initiative de lutte contre la violence familiale (ILVF) lancée par le gouvernement du Canada vers 1988.

L'ILVF du gouvernement fédéral a pour objectif global « de coordonner la politique et les programmes de prévention de la violence familiale entre les ministères fédéraux et d'inciter les protagonistes à contribuer à la réduction de la violence familiale au Canada »³. [Traduction libre]

Le gouvernement fédéral verse 7 millions de dollars par année pour étayer et compléter les activités afférentes à l'initiative dans sept ministères/organismes : Santé Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, ministère de la Justice, Gendarmerie royale du Canada, Patrimoine canadien, Condition féminine Canada et Statistique Canada. De plus, d'autres ministères – Affaires indiennes et du Nord Canada, Développement des ressources humaines Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Service correctionnel Canada, Défense nationale – s'attaquent à la violence familiale au moyen de programmes et d'activités qui leur sont propres.

La coordination de l'ILVF relève du Groupe de travail interministériel sur la violence familiale, qui a arrêté cinq objectifs stratégiques pertinents :

1. sensibiliser la population aux facteurs de risque associés à la violence familiale et à la nécessité de l'engagement du public contre la violence
2. renforcer le système de justice pénale
3. renforcer les réseaux d'hébergement des victimes de violence familiale
4. faciliter les efforts de collecte de données, de recherche et d'évaluation (dans le but de cerner les interventions efficaces)
5. coordonner les activités de prévention de la violence familiale dans tous les ministères du gouvernement fédéral (programmes qui s'attaquent directement ou indirectement au problème)

Ministère du Patrimoine canadien (PCH)

De nombreux Canadiens de première génération seraient totalement *oubliés* si cette initiative se limitait au français ou à l'anglais; il est vital d'offrir l'information et les programmes afférents dans un contexte linguistiquement et culturellement adapté aux personnes qui ne maîtrisent aucune de ces deux langues. On a confié à Patrimoine canadien, qui est rompu à la collaboration avec les groupes ethniques, la responsabilité de promouvoir la prévention de la violence familiale auprès des collectivités de cultures et de langues différentes.

L'ILVF/PM mise en place au ministère du Patrimoine canadien cadre avec le premier objectif stratégique établi par le Comité interministériel sur la violence familiale – « sensibiliser la population aux facteurs de risque associés à la violence familiale et à la nécessité d'une participation du public en vue de régler le problème ». Patrimoine canadien appuie en outre des projets de prévention de la violence familiale parrainés par des organismes de femmes autochtones actifs hors réserve et effectue des travaux de recherche et d'évaluation au sujet de

³ PCH, Plan stratégique sur la violence familiale, ébauche du 6 avril 2001.



la violence familiale. Le Ministère reçoit 460 000 \$ par année pour les activités de l'ILVF – Programme de promotion des femmes autochtones : 215 000 \$; Programme du multiculturalisme : 215 000 \$; Direction de la politique et de la recherche stratégiques : 30 000 \$ (à des fins d'évaluation et de recherche).

Patrimoine canadien a élaboré l'ILVF/PM pour atteindre les résultats cernés par le Comité interministériel sur la violence familiale⁴ au regard de l'objectif stratégique numéro un (sensibilisation du public). Les volets du modèle logique associé à cet objectif sont les suivants :

- **Activités** – faire en sorte que l'information offerte au public soit accessible et à jour et qu'elle cherche à combler les lacunes circonscrites (information destinée aux immigrants et aux Canadiens de première génération)
- **Extrants** – ... brochures, documents vidéo, ateliers de formation à l'intention des nouveaux immigrants, des Autochtones et d'autres groupes
- **Résultats** – appui du public aux efforts visant à prévenir et à contrer la violence familiale; volonté du public d'assimiler les cas de violence familiale à des actes criminels et de les signaler en conséquence; nombre d'actes de violence familiale signalés dans les enquêtes publiques
- **Mesures** – signalement accru des actes de violence familiale (les rapports publics ont fortifié la détermination de contrer la violence familiale)
- **Résultats clés à long terme** – sensibilisation du public à la violence familiale et tolérance moindre, au sein de la société, face à la violence familiale⁵

Pour atteindre les résultats circonscrits par le Comité interministériel sur la violence familiale pour la période 1997 à 2002, Patrimoine canadien a collaboré avec des partenaires communautaires et commerciaux à l'élaboration de multiples stratégies ciblant les immigrants et les Canadiens de première génération qui sont incapables de prendre connaissance des renseignements véhiculés par les médias grand public au sujet de la violence familiale. Dans cette optique, Patrimoine canadien a choisi de faire appel aux médias ethniques pour diffuser l'information pertinente dans les trois régions métropolitaines comptant le plus grand nombre d'immigrants au Canada : Toronto, Montréal et Vancouver. Patrimoine canadien a également choisi de coopérer avec la presse écrite destinée aux minorités ethniques et de produire une trousse d'information sur la violence familiale à l'intention des personnes qui enseignent l'anglais langue seconde (ALS) et le français langue seconde (FLS). On a créé un Comité consultatif dont les membres, des intervenants clés, ont pour mission de conseiller le Ministère au sujet de l'élaboration et de la mise en oeuvre du programme.

L'approche adoptée est conforme aux objectifs stratégiques de PCH, qui prévoient, entre autres choses :

- *la mise en valeur de nos ressources* – la mise en valeur de nos ressources et des infrastructures à l'échelle communautaire, institutionnelle et industrielle permet de soutenir et de promouvoir la diversité culturelle et la cohésion sociale au Canada
- *mettre les Canadiens en relation les uns avec les autres* – les Canadiens et leurs diverses collectivités se comprennent les uns les autres par-delà les différences et la distance pour créer une société aux valeurs communes

⁴ Modèle logique du Comité interministériel sur la violence familiale.

⁵ Ibid.



Le Programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien encourage tous les citoyens à faire leur part pour édifier et façonner la société canadienne sous le signe de la cohésion et de l'inclusion; il s'est doté de trois objectifs stratégiques :

- identité
- participation civique
- justice sociale

L'ILVF de PCH contribue à l'atteinte de ces objectifs en ce sens qu'elle réussit à sensibiliser au phénomène les membres des communautés ethnoculturelles qui ne peuvent assimiler l'information véhiculée par les programmes au sujet des lois traitant de la violence familiale et des ressources offertes aux victimes et à leurs familles.

Objectifs des activités ressortissant à l'ILVF/PM :

- en misant sur des programmes axés sur le français/l'anglais langue seconde et sur la diffusion d'émissions dans les médias s'adressant aux minorités ethniques, sensibiliser davantage les membres des minorités ethnoculturelles qui ne maîtrisent ni le français ni l'anglais aux règles de droit canadiennes relatives à la violence familiale et aux ressources accessibles, au pays, aux victimes et à leurs familles
- en misant sur un meilleur accès aux services/renseignements, réduire le nombre de cas de violence familiale dans la collectivité⁶

Le Programme du multiculturalisme incite également les ministères fédéraux assumant des responsabilités afférentes au phénomène de la violence familiale à faire en sorte que leurs programmes profitent aux Canadiens de toutes les origines ethniques, et ce, malgré les obstacles de diverse nature – linguistique, culturelle, etc. En vertu de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, les ministères du gouvernement fédéral ont à cœur de servir tous les Canadiens, quelle que soit leur origine. Le Programme du multiculturalisme leur facilite la tâche à cet égard en leur fournissant des conseils, des renseignements et des données démographiques sur les minorités ethnoculturelles⁷.

⁶ PCH, *Modalités d'une évaluation de l'Initiative de lutte contre la violence familiale au ministère du Patrimoine canadien*, 9 janvier 2002.

⁷ Ibidem.



III. Profil de l'évaluation

La présente évaluation concerne l'ILVF/PM de Patrimoine canadien pour la période s'étendant de 1997 à 2002; dans cette optique, on s'est intéressé aux éléments suivants :

1. pertinence du programme
2. logique du programme (capacité de produire les incidences et les effets désirés)
3. administration et efficacité du programme
4. enseignements tirés et orientations futures

Les données émanant de cette évaluation devraient faciliter les activités de planification stratégique de PCH; un résumé de l'évaluation sera intégré au Rapport de Santé Canada – évaluation interministérielle de l'ILVF pour la période 1997-2002.

On a dressé un plan d'évaluation de l'ILVF/PM qui faisait ressortir les indicateurs de rendement et les sources de données retenus pour répondre aux questions de recherche dans chacun des quatre domaines pertinents. La présente évaluation n'avait pas pour objet de quantifier les incidences et les effets de l'ILVF/PM.

Collecte des données

Méthodes retenues pour la collecte des données :

- Examen des dossiers/documents pertinents (analyse de contenu)
Les consultants ont analysé des rapports rédigés à la suite d'évaluations antérieures et des documents de programme – documents de politique, rapports annuels, données des rapports sur les programmes, documents de promotion, etc. Ils ont également eu accès aux tableaux dans lesquels les responsables de chacun des projets donnaient des détails au sujet des extraits de ceux-ci : nombre/types d'émissions produites pour la radio et la télé, ampleur des diffusions, nombre estimatif d'auditeurs touchés.
- Recherche secondaire
Les consultants ont effectué une recherche subsidiaire pertinente : l'étude de la documentation décrivant le recours aux médias ethniques pour sensibiliser les membres des communautés ethnoculturelles qui ne maîtrisent pas le français/l'anglais aux règles de droit en matière de violence familiale et aux ressources offertes aux victimes et à leurs familles.
- Entrevues auprès d'intervenants privilégiés (l'Annexe A contient une liste des personnes interrogées)
On a réalisé des entrevues directes/téléphoniques avec :
 - des gestionnaires et des agents du Programme du multiculturalisme de PCH (AC et bureaux régionaux)
 - des personnes-ressources de PCH (Direction générale des examens ministériels, Recherche et développement stratégique)
 - des membres du Comité consultatif du Programme du multiculturalisme sur l'ILVF
 - des partenaires communautaires actifs dans le domaine de la violence familiale
 - des représentants de l'ILVF (autres ministères du gouvernement)
- Groupe de discussion



Les consultants ont formé un groupe de discussion auquel ont participé des membres du Comité consultatif du Programme du multiculturalisme et des représentants d'organismes communautaires partenaires; objectif : recueillir des renseignements pertinents concernant les bénéficiaires/incidences des activités axées sur la violence familiale.

▪ Études de cas

Les consultants ont remis, aux partenaires communautaires, un guide à suivre pour préparer les études de cas portant sur les projets ressortissant à l'ILVF qu'ils avaient mis en branle grâce aux fonds obtenus du Programme du multiculturalisme. Objectif : collecter des données approfondies sur les activités et les incidences de l'initiative.

Analyse des données

On a effectué une analyse des données en recourant à des matrices (tableaux). On a inscrit les réponses à chacune des questions de recherche dans un tableau – selon leur origine : intervenants privilégiés, membres du groupe de discussion, représentants d'organismes communautaires – pour déceler des éléments homogènes et des modèles; on a aussi analysé des données d'autres sources pour établir des correspondances et pour en arriver à une meilleure compréhension.

Limites de l'étude

En raison de contraintes de temps/ressources, on n'a pu intégrer à l'évaluation que les renseignements recueillis auprès des sources susmentionnées; l'évaluation ne fait donc pas état des incidences directes des projets dans les collectivités – sinon par l'intermédiaire des renseignements fournis par les intervenants interrogés.



IV. Constatations de l'évaluation

Cette section fait état des constatations de l'évaluation et de l'analyse de l'ILVF/PM de Patrimoine canadien, pour la période 1997 à 2002, au regard des éléments suivants :

1. pertinence du programme
2. logique du programme (capacité de produire les incidences et les effets désirés)
3. administration et efficacité du programme
4. enseignements tirés et orientations futures

1. Pertinence du programme

1.1. L'ILVF/PM est-elle conforme aux priorités de PCH et du gouvernement?

Oui, l'ILVF/PM cadre avec les priorités de PCH et de l'ensemble du gouvernement.

En réponse à cette question, les personnes interrogées ont unanimement reconnu le bien-fondé de l'aspect prioritaire que revêt l'ILVF/PM au sein du gouvernement en général et de Patrimoine canadien en particulier.

Tant le Plan d'action libéral pour le Canada que le discours du Trône de 2001 ont jeté les bases de l'ILVF/PM. Dans le Plan d'action libéral, on appuie expressément le principe des « collectivités sûres »⁸ et on affirme *que nous formons une société multiculturelle moderne qui doit protéger ses minorités*. Dans le discours du Trône, on explique que « se sentir en sécurité dans son foyer et dans son quartier est un droit fondamental des citoyens canadiens »⁹ et on expose comment le gouvernement entend venir en aide aux enfants et aux familles.

L'ILVF/PM est une composante cruciale de l'Initiative globale de lutte contre la violence familiale, en ce sens qu'elle renseigne les immigrants et les Canadiens de première génération sur « les facteurs de risque associés à la violence familiale et sur la nécessité de l'engagement du public contre la violence. »¹⁰ Avant l'entrée en scène de PCH, des obstacles de nature linguistique et culturelle empêchaient de gros segments des communautés minoritaires du Canada de prendre connaissance des messages de prévention de la violence familiale. PCH aide à toucher les groupes ethnoculturels et à véhiculer les messages d'une manière qui soit adaptée aux réalités culturelles.

Manifestement, l'ILVF/PM cadre bien avec le mandat du ministère du Patrimoine canadien, où l'on a acquis, depuis longtemps, un certain savoir-faire en matière de collaboration avec les diverses communautés culturelles du Canada. L'ILVF/PM contribue directement à deux des cinq objectifs stratégiques du Ministère – soit : la « *Mise en valeur de nos ressources* » et « *Les Canadiens en relation les uns avec les autres* ». Elle y parvient en instituant des valeurs communes et, de ce fait, en affermissant la cohésion sociale. Le problème de violence familiale n'est pas moins présent au sein des communautés ethnoculturelles minoritaires qu'il ne l'est dans la population en général, mais pour nombre de raisons, on en reconnaît moins facilement l'existence¹¹. C'est la confusion et la méconnaissance qui ont caractérisé, chez les membres

⁸ Un meilleur avenir pour tous: le plan d'action libéral pour le Canada, Parti libéral du Canada, 2000.

⁹ Discours du Trône, gouvernement du Canada, 2001.

¹⁰ Plan stratégique sur la violence familiale, 2001-2002, ébauche du 6 avril 2001.

¹¹ Barbara Preston, PCH, *Canada's Family Violence Prevention Work with Minority Ethnic Groups*, document non publié et non daté.



des communautés minoritaires, la compréhension des règles de droit et des valeurs du Canada pour ce qui touche aux mesures disciplinaires, à la négligence et à la violence à l'égard des enfants, de même qu'à la violence à l'égard de l'épouse et des aînés. L'information et la sensibilisation constituent les premières étapes critiques sur la voie de la compréhension des problèmes afférents et de la mise en place des ressources qui s'imposent si on veut y répondre. En outre, les Canadiens ne peuvent qu'être mis « en relation les uns avec les autres » lorsqu'on cherche à abolir les différences, à approfondir la compréhension réciproque des cultures et à mettre en place des valeurs communes – y compris celles qui ont trait à la santé des familles et à son *antithèse*, la violence familiale.

L'ILVF/PM concourt également à deux des trois objectifs stratégiques du Programme du multiculturalisme : la participation civique et la justice sociale – elle élimine les éléments empêchant les membres des communautés ethnoculturelles de recevoir de l'information au sujet des règles de droit ayant cours au Canada en matière de violence familiale et des services d'aide accessibles aux victimes et à leurs familles. On ne peut parler de justice que si celle-ci est également accessible à tous. Les communautés ne peuvent participer à la structure sociale du Canada que si leurs membres n'ont pas à craindre d'être victimes de mauvais traitements et d'actes de violence.

À Patrimoine canadien, voilà déjà bien des années que nous prônons la diversité, le respect et la création de liens entre tous les Canadiens – y compris dans le cadre du Programme du multiculturalisme. Les événements du 11 septembre 2001 n'ont fait qu'intensifier encore l'importance des efforts que nous déployons en ce sens. Nous comptons bien continuer à promouvoir, tant au sein du gouvernement du Canada qu'auprès de nos partenaires et des collectivités, les valeurs canadiennes fondamentales associées au respect de la diversité et à l'inclusion.

Karen Ellis, directeur général,
Multiculturalisme et Programmes pour les Autochtones



2. Logique du programme

2.1. Quels sont les activités/extrants de l'ILVF à PCH?

D'un côté, on s'est surtout employé à reconnaître des partenaires communautaires potentiels de Montréal, de Toronto et de Vancouver (partenaires aptes à concevoir des émissions traitant de la violence familiale qui soient culturellement adaptées aux communautés ethniques) et, de l'autre, à les épauler dans leur démarche. On a également cerné quatre autres secteurs d'activité : des articles dans la presse écrite destinée aux minorités ethniques, des messages d'intérêt public (MIP), une trousse d'information ALS et une trousse d'information FLS. On a obtenu des résultats exceptionnels pour ce qui touche aux émissions ethniques et aux MIP. La trousse d'information ALS est en cours d'élaboration; on entend concevoir la trousse d'information FLS lorsqu'on aura tiré des leçons de la production/diffusion de la trousse d'information ALS. Le volet presse écrite ethnique est resté lettre morte, l'organisme dont les services avaient été expressément retenus dans cette optique ayant depuis fermé ses portes.

Activités

Patrimoine canadien a reçu 215 000 \$ pour chacune des années de ce cycle quinquennal de l'ILVF/PM (1997-2002); il a mis à profit les enseignements/conclusions tirés des projets et consultations du cycle précédent (1991-1995) pour cibler des activités et des extrants très précis à réaliser.

Médias électroniques ethniques

D'après les enseignements tirés du précédent cycle de l'ILVF/PM, le recours aux médias électroniques ethniques pour sensibiliser les communautés ethnoculturelles à la violence familiale pouvait se révéler passablement efficace. Cela étant, PCH a choisi d'articuler ses activités autour de cet élément pour le cycle 1997-2002.

Les données de Statistique Canada aidant, on a isolé les grands centres du Canada où se concentraient surtout – et où se concentrent toujours – les immigrants : Toronto, Vancouver et Montréal. Ses ressources étant limitées, PCH a choisi de collaborer, dans chacune de ces régions métropolitaines, avec des organismes communautaires qui étaient rompus à la lutte contre la violence familiale au sein des communautés minoritaires.

- Toronto – *COSTI Immigrant Services* : l'un des plus anciens et des plus importants organismes canadiens d'aide aux immigrants
- Vancouver – *Peoples' Law School* : mandaté pour réaliser des activités de vulgarisation juridique, cet établissement oeuvre depuis de nombreuses années auprès des communautés ethnoculturelles; *Vancouver and Lower Mainland Multicultural Family Support Services* : seul organisme multilingue canadien offrant des services multiculturels aux victimes de violence familiale
- Montréal – *Shield of Athena* : cet organisme, qui s'adresse d'abord aux immigrants grecs, avait déjà mis en oeuvre deux projets très réussis en matière de sensibilisation à la violence familiale

Messages d'intérêt public (MIP)



On tenait les messages d'intérêt public (MIP) pour une manière de complément au travail d'action sociale effectué par les organismes communautaires dans les médias électroniques s'adressant aux minorités ethniques. Rogers CFMT, la plus importante station de télévision multilingue du Canada, a offert de produire, en plusieurs langues, un MIP portant sur le violence familiale qu'on ferait parvenir aux diverses stations de télévision/radio allophones de tout le Canada. Le personnel de PCH a collaboré avec CFMT et avec un partenaire communautaire (*Shield of Athena*, Montréal) à l'élaboration du MIP, qui devait s'adresser tant aux hommes qu'aux femmes. CFMT s'est également chargée de produire et d'imprimer une affiche qui augmenterait la *visibilité* des MIP.

Presse écrite destinée aux minorités ethniques

On avait passé un marché avec *Canadian Scene*, un service de presse/d'information à l'intention des médias ethniques, pour la rédaction d'une série d'articles qu'on devait traduire en 21 langues et distribuer gratuitement à environ 450 journaux et magazines destinés aux minorités ethniques.

Trousses d'information ALS/FLS

Les responsables de PCH ont approché le *BC Institute on Family Violence* (BCIFV), un organisme communautaire rompu à la problématique de la violence familiale et en mesure de concevoir une trousse d'information apte à familiariser les personnes qui enseignent l'anglais langue seconde (ALS) avec ce problème des plus délicats. Le BCIFV a sollicité des fonds en mars 1999 pour la production d'un document vidéo et d'une trousse d'information portant sur les mesures disciplinaires, la négligence et la violence à l'égard des enfants. Le projet n'a été approuvé qu'en août 2001, soit après deux ans et demi – délai attribuable, en grande partie, aux craintes soulevées, au ministère de la Justice, quant à la possibilité que ce projet ne compromette le déroulement d'une cause pendante devant les tribunaux (une affaire de fessée). PCH a en outre connu un taux élevé de roulement du personnel au cours de cette période, ce qui a contribué au retard.

PCH a décidé de différer le financement de la trousse d'information FLS jusqu'au moment où on pourrait profiter des enseignements tirés de la réalisation de la trousse d'information ALS.

Extrants

Médias électroniques ethniques

Extrants prévus

- Entrevues en langues ancestrales diffusées dans le cadre d'émissions télé et radio destinées aux communautés ethniques – entrevues portant sur la santé des familles et sur la prévention de la violence familiale.

Extrants réels

- À Montréal, à Toronto et à Vancouver, on a produit nombre d'émissions originales pour la télévision et pour la radio (respectivement 97 et 174) à l'intention de 48 collectivités linguistiques et culturelles différentes; les émissions télé ont été diffusées 502 fois et les émissions radiophoniques 261 fois. Grands thèmes développés : violence à l'égard de l'épouse, violence à l'égard des enfants et violence à l'égard des aînés. Dans la plupart des émissions, on a fait appel à des groupes interdisciplinaires d'experts communautaires; dans certains cas, on a présenté des sketches pertinents.



Ce sont là des résultats d'autant plus exceptionnels qu'on n'a octroyé aux groupes intéressés que des ressources financières limitées pour préparer et produire les émissions; on trouvera des détails pertinents dans le tableau ci-dessous – en fonction des villes où les diffusions ont eu lieu.

Fait intéressant à noter : il existe une grosse différence, d'un projet à l'autre, quant au nombre de diffusions des émissions. Là où on pourrait s'attendre à deux diffusions, en moyenne, pour chaque émission – ce fut le cas à Toronto –, à Vancouver, les émissions de télévision abordant le phénomène de la violence à l'égard de l'épouse ont été diffusées en moyenne 9,6 fois. Les Annexes B, C, et D font état des détails pertinents pour chaque ville.

Dans les trois villes												
Émissions originales						Diffusions 1997- 2002						
Villes	Violence à l'égard de l'épouse		Violence à l'égard des enfants		Violence à l'égard des aînés		Violence à l'égard de l'épouse		Violence à l'égard des enfants		Violence à l'égard des aînés	
	Télé	Radio	Télé	Radio	Télé	Radio	Télé	Radio	Télé	Radio	Télé	Radio
Montréal	19	2	3	0	4	0	44	2	6	0	10	0
Toronto	16	32	9	34	7	24	32	33	18	35	14	25
Vancouver	13	35	13	26	13	21	125	64	133	53	120	49
Total	48	69	25	60	24	45	201	99	157	88	144	74

	Émissions originales	Diffusions
Total – télé	97	502
Total – rad.	174	261
Nombre de communautés touchées		48

Messages d'intérêt public (MIP)

Extrants prévus

- Un MIP multilingue portant sur la violence familiale devant être diffusé par les stations de télévision – et, si possible, par les stations de radio – s'adressant aux minorités ethniques de tout le Canada.

Extrants réels

- La production, en 14 langues, d'un message primé ayant pour thème « La violence nous blesse tous », qui a été mis gratuitement à la disposition de 30 canaux de télévision allophones ou spécialisés de l'ensemble du Canada.

Là encore, ce résultat est remarquable, compte tenu du faible niveau de financement de PCH; CFMT a supporté les frais de production des MIP, qu'elle a diffusés à ses frais. Ce modèle constitue un très bon exemple d'un véritable partenariat entre le gouvernement et les secteurs privé et communautaire.



Presse écrite à l'intention des communautés ethniques

Extrants prévus

- Un numéro multilingue spécial consacré à la violence familiale produit par *Canadian Scene*, un service de presse/d'information alimentant 450 médias imprimés ethnoculturels au Canada. Les articles devaient être traduits en 21 langues et distribués aux médias imprimés s'adressant aux minorités ethniques de même qu'à plusieurs centaines d'organismes de services sociaux du Canada.

Extrants réels

- On a rédigé sept articles sur la violence familiale, mais l'organisme promoteur, *Canadian Scene*, a fermé ses portes avant de pouvoir les distribuer.

Les articles abordaient les problèmes complexes de la violence et de la négligence dans le cadre de situations réelles; ils mettaient en évidence diverses façons d'y faire face. Sujets traités :

- Violence (physique) à l'égard de la conjointe et son incidence sur les enfants
- Violence psychologique à l'égard de l'épouse
- Violence sexuelle dans le cadre du mariage
- Mesures disciplinaires à l'égard des enfants
- Négligence à l'égard des enfants
- Violence/négligence à l'égard des aînés
- Enfants témoins d'actes de violence¹²

D'après les consultants, le risque qu'on a couru en finançant cet organisme valait la peine : *Canadian Scene* avait déjà fait affaire avec PCH – une expérience qui s'était révélée positive – et la somme versée était relativement modeste (29 150 \$) par rapport aux avantages susceptibles d'en découler. Aujourd'hui comme alors, aucun autre organisme au Canada n'aurait pu/ne pourrait, pour la somme investie, traduire les articles en 20 langues et les transmettre à plus de 400 médias imprimés s'adressant à des minorités ethniques et à des centaines d'organismes de services sociaux du Canada. Patrimoine canadien a consenti des efforts considérables à la conception des articles, qui sont d'ailleurs toujours d'actualité.

Trousses d'information ALS/FLS

Extrants prévus

- Une trousse d'information à l'intention des personnes qui enseignent l'anglais langue seconde (ALS) – intégration de connaissances au sujet de la violence familiale dans les programmes d'études d'ALS pour les adultes.
- Une trousse d'information à l'intention des personnes qui enseignent le français langue seconde (FLS) – intégration de connaissances au sujet de la violence familiale dans les programmes d'études de FLS pour les adultes.

Extrant réel

- En cours d'élaboration, la trousse d'information ALS devrait être parachevée en 2002. La trousse d'information FLS sera préparée quand on pourra tirer des leçons de la démarche entourant la trousse d'information ALS.

¹² Articles de PCH rédigés aux fins du projet (médias imprimés ethnoculturels).



2.2. Les activités/extrants du programme s'inscrivent-ils, de façon valable et logique, dans la veine des résultats escomptés à court/long terme?

Oui, les activités/extrants du programme correspondent d'une manière valable et logique aux résultats escomptés à court/long terme. On estime que maintes stratégies sont efficaces quand on veut sensibiliser les communautés ethniques à un sujet particulièrement délicat; le recours aux médias ethniques électroniques est tenu pour la plus efficace de toutes.

Le modèle logique du programme ou le tableau des indicateurs de rendement¹³ de l'ILVF/PM (voir ci-après) établit les liens entre les différents éléments afférents au programme – activités, extrants, population cible, résultats (à court et à long terme).

Toutes les personnes interrogées conviennent qu'il existe un lien logique entre les extrants désignés – émissions dans les médias électroniques s'adressant aux communautés ethniques, articles publiés dans les journaux ethniques et troussees d'information ALS/FLS – et les incidences à court/long terme – meilleure sensibilisation/compréhension, au sein des communautés ethniques, au sujet de la violence familiale. Ces multiples stratégies constituaient des moyens efficaces d'aborder un sujet des plus délicats auprès des membres des communautés ethniques.

Modèle logique

Initiative de lutte contre la violence familiale du Programme du multiculturalisme

Activités	Extrants	Population cible/touchée	Incidences à court terme	Incidences à long terme
PROGRAMME DU MULTICULTURALISME Initiatives de sensibilisation à la violence familiale ciblant expressément les membres des minorités ethniques et visibles, notamment celles qui évoluent au sein d'une communauté ayant une langue maternelle autre que le français ou l'anglais	1. Un numéro multilingue spécial de <i>Canadian Scene</i> (service de presse et d'information alimentant 450 médias ethniques imprimés du Canada) 2. Un message d'intérêt public multilingue, traitant de la violence familiale, destiné à la télévision ethnique; si possible, des émissions de radio dans tout le Canada 3. Entrevues en langues ancestrales	1. Environ 2,5 millions de personnes (lecteurs de quelque 450 journaux ethniques) 2. Les auditeurs des quatre grands réseaux de télé multilingues – CFMT, CHIN, CINT, Rogers (station de télé multiculturelle) – et des réseaux spécialisés à l'intention des communautés chinoise, italienne, espagnole et portugaise 3. Les directeurs des programmes des	1. Publication gratuite d'un/de plusieurs article(s) de <i>Canada Scene</i> sur la violence familiale dans une langue d'origine, en anglais ou en français 2. Diffusion gratuite du MIP dans le cadre d'émissions en langues d'origine (service communautaire) 3. Entrevues en langues d'origine diffusées dans	1. Améliorer la compréhension, pour le lecteur, de ce qu'on considère comme des actes de violence familiale en vertu du droit canadien, des conséquences pour les agresseurs et des ressources accessibles aux victimes 2. Sensibiliser les auditeurs au côté malsain de la violence familiale, phénomène qui peut aboutir au démantèlement des familles 3. Améliorer, chez les auditeurs, la compréhens-

¹³ Élément figurant dans la DP et tiré du cadre redditionnel interministériel dont il a déjà été question.



	<p>les portant sur la santé des familles et sur la prévention de la violence familiale (diffusées dans le cadre d'émissions télé et radio à l'intention des communautés ethniques)</p> <p>4. Trousse d'information pour les prof. d'ALS (intégration des connaissances au sujet de la violence familiale dans les progr. d'études d'ALS)</p> <p>5. Trousse d'information pour les prof. de FLS (intégration des connaissances au sujet de la violence familiale dans les progr. d'études de FLS)</p>	<p>grandes stations multilingues de télé et de radio à Toronto, à Montréal et à Vancouver</p> <p>4. Environ 3 500 enseignants de l'ALS aux adultes au Canada</p> <p>5. Environ 1 500 enseignants du FLS au Québec</p>	<p>le cadre de programmes communautaires populaires; sujets traités : familles en santé (libres de violence), règles de droit du Canada ayant trait à la violence familiale, ressources accessibles aux victimes de violence et à leurs familles</p> <p>4. Discussions, dans les cours d'ALS, au sujet des règles de droit du Canada ayant trait à la violence familiale, des ressources offertes aux victimes et à leurs familles, de l'importance du maintien de la santé des familles</p> <p>5. Discussions, dans les cours de FLS, au sujet des règles de droit du Canada ayant trait à la violence familiale, des ressources offertes aux victimes et à leurs familles, de l'importance du maintien de la santé des familles</p>	<p>sion 1) des règles de droit qui, au Canada, protègent les femmes/enfants des actes de violence et de négligence; 2) de leur universalité</p> <p>4. Améliorer, chez les étudiants d'ALS, la compréhension : des règles de droit qui s'appliquent, au Canada, en cas de violence familiale; des ressources accessibles aux victimes et à leurs familles; des conséquences qu'encourent les auteurs d'actes de violence; de l'importance que revêt la santé des familles</p> <p>5. Améliorer, chez les étudiants de FLS, la compréhension : des règles de droit qui s'appliquent, au Canada, en cas de violence familiale; des ressources accessibles aux victimes et à leurs familles; des conséquences qu'encourent les auteurs d'actes de violence; de l'importance que revêt la santé des familles</p>
--	--	---	---	--

On estimait que les médias électroniques ethniques étaient les véhicules les plus efficaces pour sensibiliser les membres des communautés ethnoculturelles ne maîtrisant pas le français ou l'anglais aux incidences de la violence familiale, aux règles de droit ayant cours au Canada dans ce domaine et aux ressources offertes aux victimes et de les amener à mieux les comprendre. Selon les groupes communautaires, les personnes retenues à la maison et susceptibles d'être victimes de violence regardent/écoutent souvent les émissions proposées par les médias ethniques; à leurs yeux, il est impératif, si l'on veut atteindre les résultats escomptés :

- que les émissions soient conçues par des membres des communautés ethniques cibles et qu'elles reposent sur une approche qui soit culturellement adaptée; de la sorte, la communauté prend en charge le problème et devient partie prenante à la recherche de solutions;
- que les émissions fassent appel à une équipe de personnes de diverses professions, histoire d'illustrer que la violence familiale concerne l'ensemble du système et n'est pas qu'une affaire individuelle ou familiale;



- que des leaders communautaires respectés débattent de la question pour lui conférer de la crédibilité; Il arrive fréquemment qu'on nie l'existence de la violence familiale au sein d'une communauté ethnique; on sera moins tenté de souscrire à cette façon de faire si l'on voit des leaders respectés aborder clairement la question;
- que les médias collaborent à l'élaboration des émissions.

Les personnes interrogées reconnaissent que pour atteindre les auditoires cibles, il faut avoir recours à de multiples stratégies qui, chacune, comporte ses propres avantages et inconvénients; si elles semblaient d'accord sur le fait que la presse écrite ethnique avait son importance, elles convenaient également que celle-ci était limitée là où on était aux prises avec des problèmes d'alphabétisation. La valeur de l'écrit réside en ceci qu'il laisse des traces; il est possible de découper un article et de le faire circuler. Quant aux cours de français ou d'anglais langue seconde, on estimait qu'ils touchaient moins de monde, mais qu'ils pouvaient s'accommoder d'une approche personnelle et donner lieu à des débats plus approfondis sur les problèmes soulevés.

Le modèle logique du programme/tableau des indicateurs de rendement s'est révélé des plus précieux non seulement quand on a conçu le programme mais également quand il a fallu s'assurer que les activités/extrants touchaient les populations cibles et produisaient les résultats clés escomptés. Le tableau est toutefois désuet : il n'existe plus de véhicule central grâce auquel il est possible de faire parvenir l'information aux médias imprimés s'adressant aux communautés ethniques. Mentionnons, en outre, que les « populations cibles » figurant dans le tableau n'englobent pas les groupes communautaires avec lesquels collabore PCH, ni les bénéficiaires visés par les projets. Les organismes communautaires n'ont pris connaissance du tableau global que dans le cadre du groupe de discussion.

2.3. Quel groupe cible l'ILVF/PM touche-t-elle?

L'ILVF/PM a touché des immigrants et des réfugiés qui ne maîtrisent ni l'anglais, ni le français et qui, dès lors, sont imperméables aux messages véhiculés par les médias grand public. D'après les données récoltées, les émissions diffusées par les médias électroniques ethniques ont réussi à atteindre 48 communautés ethniques dans les régions métropolitaines de Montréal, de Toronto et de Vancouver; les MIP, qui s'adressaient aux membres de 14 groupes ethniques de tout le Canada, ont été vus par au moins trois millions de téléspectateurs (impressions brutes)¹⁴.

Ces résultats sont réellement impressionnants. Le tableau suivant contient des renseignements concernant les communautés ethniques/linguistiques ciblées pour les émissions de radio et de télévision et pour les MIP.

¹⁴ Par « impressions brutes », on entend le nombre total d'auditeurs d'une émission multiplié par le nombre de diffusions du MIP en cours d'émission.



Communautés ciblées

Montréal Télé et radio	Toronto Télé et radio	Vancouver Télé et radio	MIP
arabe	arabe	afghane	arabe
arménienne	cantonaise	amharique (éthiop.)	cantonaise
bengalaise	persane	arabe	persane
cantonaise	grecque	cantonaise	grecque
grecque	hindi	croate	italienne
haïtienne	italienne	persane	coréenne
hindi	polonaise	grecque	mandarine
iranienne	portugaise	coréenne	polonaise
italienne	punjabi	hindi	portugaise
portugaise	russe	italienne	punjabi
russe	espagnole	japonaise	somalienne
asiatique du Sud	somalienne	mandarine	espagnole
espagnole	tamoule	polonaise	tamoule
tamoule	vietnamienne	portugaise	vietnamienne
ourdu		punjabi	française
		serbe	anglaise
		espagnole	
		tagalog (pilipino)	
		vietnamienne	
Total : 15 communautés	Total : 14 communautés	Total : 19 communautés	Total : 14 communautés (+ comm. anglaise et française)

Émissions à l'intention des communautés ethniques

D'après les témoignages recueillis, 48 communautés¹⁵ situées dans les trois grands centres ont eu accès aux émissions diffusées. Au point de départ, chaque partenaire communautaire a cerné les plus grosses communautés linguistiques ou ethniques au sein d'une importante population non francophone ou non anglophone et a amorcé la collaboration avec elles en vue d'élaborer les émissions. Par la suite, les partenaires communautaires ont amorcé une démarche semblable auprès de plus petites communautés. Ils ont alors constaté que non seulement les besoins, mais aussi les voies envisageables, en matière de diffusion dans les langues d'origine, différaient pour chacune des communautés. Certaines des communautés plus importantes disposaient de plusieurs installations de diffusion d'émissions de télé et de radio là où des communautés ethnoculturelles plus petites pouvaient n'avoir accès qu'à des émissions radiophoniques et où d'autres, encore plus petites, ne pouvaient miser sur aucune émission de télé ou de radio diffusée dans leur langue.

La radio et la télé établissent des liens avec les femmes au foyer et les aînés, qui passent le plus clair de leur temps à la maison et qui, souvent, sont isolés. Ils ne parlent pas assez bien l'anglais pour écouter des émissions diffusées dans cette langue; parfois, les émissions sont diffusées à maintes reprises au cours de la journée ou de la semaine. On touche ainsi divers auditoires.

¹⁵ Par communauté, on entend un groupe ethnique vivant en un lieu déterminé (une émission diffusée en arabe à Montréal n'atteint pas les personnes de langue arabe vivant à Vancouver).



Si les partenaires communautaires ont tous mis au point des émissions différentes, leurs messages clés demeuraient les mêmes :

- Aucun groupe n'est à l'abri de la violence : celle-ci peut se produire dans n'importe quelle communauté comme dans la population en général
- Il est important de débattre ouvertement de la violence familiale, un phénomène qu'on ne pourra résoudre à huis clos
- La violence familiale peut mener au dysfonctionnement et au démantèlement des familles
- Il existe des ressources pour aider les victimes et leurs familles¹⁶

Comme on l'a mentionné ci-dessus, les émissions accusaient des différences selon qu'elles traitaient de la violence à l'égard des femmes, des enfants ou, encore, des aînés; les messages véhiculés étaient cependant cohérents. Il appartenait aux leaders de la communauté – qui se regroupaient pour concevoir les émissions – de déterminer où faire porter leurs efforts (violence à l'égard de l'épouse, à l'égard des enfants ou à l'égard des aînés); ils précisaient où se situaient les enjeux prioritaires de leur communauté, quelle était la meilleure façon de transmettre les messages et quels professionnels il fallait mettre à contribution. Plus souvent qu'autrement, on avait recours, dans cette optique, à une équipe interdisciplinaire pouvant comprendre : un policier, un préposé à la protection de l'enfance (dans le cas des émissions axées sur la violence à l'égard des enfants), un travailleur social, un avocat, un juge et un porte-parole des aînés (pour les émissions axées sur la violence à l'égard des aînés). Parfois, les membres du groupe pouvaient opter pour une présentation dramatique, où l'on abordait les enjeux en cause, suivie d'une discussion en groupe.

On ne possède aucune donnée estimative quant aux auditoires des émissions de télévision. Les personnes interrogées ont toutefois souligné que celles-ci avaient réussi à toucher les auditeurs prévus. Les groupes communautaires nourrissent cette certitude parce qu'on a en a considérablement parlé dans les communautés ciblées, parce que de nombreuses communautés se sont montrées intéressées à assurer un suivi et, enfin, parce qu'on a dû répondre à un nombre beaucoup croissant de demandes d'obtention des bandes des émissions/présentations sur la violence familiale. Au vu du succès remporté par les émissions, des producteurs/diffuseurs qui, au début, faisaient preuve de réticence, sont devenus des partenaires enthousiastes. À Toronto, COSTI a demandé aux organismes de service de lui communiquer des données sur les demandes d'aide reçue dans la foulée des diffusions, demandes dont le nombre est significatif (un résumé des données pertinentes figure à l'Annexe E, Étude de cas n° 7).

Messages d'intérêt public (MIP)

Au cours des neuf mois ayant suivi sa production, le MIP a été diffusé au moins 600 fois par CFMT et 1 500 fois par les grands diffuseurs ethniques du Canada¹⁷. Les responsables de

¹⁶ Documents de PCH : message au sujet de la violence à l'égard de l'épouse, message au sujet de la violence à l'égard des enfants, message au sujet de la violence à l'égard des aînés.

¹⁷ *Producing a Multilingual Public Service Announcement (PSA) About Family Violence: a Collaborative Project*, document de PCH daté du 16 mai 2001. Données recueillies auprès des diffuseurs/réseaux et tirées des rapports du CRTC.



CFMT chiffrant à plus de trois millions les impressions brutes obtenues, par celle seule station, pour les deux mois de la campagne (juin – août 1999)¹⁸. En outre, on a intégré le MIP à nombre d'émissions de télévision produites par les partenaires communautaires.

2.4. Quelles sont les incidences apparentes sur la population cible?

À l'unanimité, les personnes interrogées ont reconnu que les projets de diffusion et les MIP ont réussi à sensibiliser les membres des communautés ethniques aux questions afférentes à la violence familiale; pour certaines, il s'agit sans doute là de la première initiative, au Canada à parvenir à toucher un large éventail d'auditoires ethniques. Beaucoup pensaient qu'en la matière, il est difficile de quantifier la réussite.

Émissions et MIP diffusés par les médias ethniques

Les personnes interrogées se montraient enthousiastes quant à la possibilité que les médias électroniques parviennent, grâce aux émissions et aux MIP, à sensibiliser à la violence familiale; elles misaient sur la magie et le pouvoir associés à la télévision. Selon elles, la radio et la télé procuraient de la visibilité à une question qu'on taisait soigneusement jusqu'alors. On sait d'expérience que lorsque le silence est rompu, il n'y a pas de retour en arrière possible. Les membres des divers groupes reconnaissaient que les communautés ethniques avaient amorcé un dialogue qui, à son tour, avait ouvert d'autres portes. Ils ont également parlé de communautés qui, dans la foulée de leur participation à la conception des émissions radio/télé, se sentaient désormais habilitées à agir.

Pour les intéressés, il est difficile de mesurer le succès des campagnes de sensibilisation : comme c'est le cas pour les campagnes antipauvreté et antibac, les résultats ne se feront peut-être pas sentir dans l'immédiat et les messages devront sans doute être repris de temps en temps. Les porte-parole des organismes communautaires ont souligné que les victimes de violence pouvaient très bien ne pas venir chercher de l'aide avant des mois, voire des années. Dans certaines communautés, en outre, c'était la toute première fois qu'on soulevait le problème; dans cette optique, on estimait que la prise de conscience – et, par la suite, le développement des ressources grâce auxquelles la communauté s'attaquerait aux problèmes – passait obligatoirement par la réitération des messages.

Dans toutes les émissions, on a parlé des ressources accessibles aux victimes. Les organismes s'entendaient pour dire qu'en règle générale, les victimes qui cherchaient de l'aide ont réussi à en obtenir. À Toronto, où l'on a effectué un contrôle pertinent, le nombre d'appels téléphoniques aux organismes de service a souvent dépassé les prévisions. Dans plusieurs communautés ethniques, ces appels – on en a compté jusqu'à cent – se sont poursuivis pendant une période de trois semaines à la suite de la diffusion. Dans bien des cas, il s'agissait de demandes de services ou de renseignements; dans d'autres, l'appel était le fait de quelqu'un qui voulait féliciter les producteurs pour avoir osé aborder des problèmes dont les communautés n'avaient en général l'existence¹⁹.

Les porte-parole des organismes communautaires ont souligné que si les émissions n'avaient pas porté fruit, les organismes qu'ils représentent auraient peut-être eu à subir de graves contrecoups négatifs. Il aurait été relativement facile, pour certains membres des communautés, de faire pression pour qu'on pousse à la fermeture un organisme dont le travail

¹⁸ Document de la station CFMT, *Family Violence PSA Campaign*, 19 juin-29 août 1999.

¹⁹ COSTI – Rapport final 2000-2001 sur l'ILVF.



se serait révélé, à leurs yeux, inadmissible. Or ce ne fut pas le cas. Les organismes voient, dans l'absence de pression publique négative à la suite de leur démarche, un indice du caractère sensible et efficace des émissions.

Trousses d'information ALS

La trousse d'information ALS étant en cours d'élaboration, on ne peut vraiment parler de ses incidences. Voici quels sont les objectifs du projet :

- aider les parents à se faire davantage confiance pour assumer leur rôle parental
- aider les parents à comprendre le « contexte » des règles de droit du Canada ayant trait à la protection des enfants
- soulever des problèmes et dissiper des mythes au sujet du rôle des parents et de la violence/négligence à l'égard des enfants
- aider et rassurer les parents
- renseigner les parents au sujet des services de soutien qui leur sont offerts²⁰

Les consultants sont persuadés que ce projet atteindra ses objectifs : le *BC Institute on Family Violence* a prévu un processus judiciaire devant conduire à la création de la trousse et a mis en place un groupe consultatif des plus compétents comprenant : des travailleurs spécialisés dans l'établissement des immigrants, des personnes rompues au problème de la violence familiale dans les communautés ethniques, des personnes assurant la liaison avec *Teachers of English as Second language* (TESL) – organisme national regroupant les personnes enseignant l'anglais langue seconde – et avec la Ligue canadienne pour la protection de l'enfance. On a en outre embauché un avocat pour veiller à la pertinence des renseignements sous l'angle juridique.

2.5. Les activités entreprises dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale sont-elles toujours utiles à la population cible?

Selon les éléments probants dont on dispose, les activités de sensibilisation à la violence familiale à l'intention des minorités ethniques/visibles demeurent pertinentes, notamment dans les communautés dont les membres ne parlent ni le français, ni l'anglais à la maison. Qui plus est, le recours aux médias ethniques s'est révélé un moyen efficace pour aborder les membres des communautés ethnoculturelles et soulever auprès d'eux des sujets délicats – la violence familiale, par exemple.

Toutes les personnes interrogées reconnaissent que les activités ressortissant à l'Initiative de lutte contre la violence familiale étaient toujours utiles aux membres des communautés ethniques; certaines étaient d'avis qu'elles l'étaient plus que jamais étant donné qu'on compte aujourd'hui, au Canada, plus d'immigrants et de réfugiés qu'il y a cinq ans. Toronto, Vancouver et Montréal demeurent les principaux centres d'attraction des immigrants.

Les partenaires communautaires et les membres du Comité consultatif continueraient à recourir aux médias électroniques, une stratégie qu'ils jugent fructueuse pour toucher les groupes ethniques. D'aucuns ont indiqué qu'on devrait pouvoir utiliser les médias imprimés – journaux, magazines communautaires, etc. – pour donner plus de poids aux émissions.

²⁰ Entrevue avec Penny Bain, directrice administrative, *BC Institute on Family Violence*.



Très peu de recherches ont porté sur les immigrantes victimes de violence conjugale, tout comme sur le recours aux médias ethniques pour sensibiliser à la violence familiale dans les communautés ethnoculturelles.

Dans le cadre d'un récent examen de documents de recherche d'ordre juridique, médical et social portant sur la violence à l'encontre des immigrantes²¹, Anita Raj et Jay Silverman se sont penchés sur des études américaines qui laissent entendre que cette forme de violence a atteint les proportions d'une épidémie. Les documents portent les auteurs conclure que « la situation juridique et des facteurs culturels et contextuels particuliers

(a) rendent les immigrantes plus vulnérables aux actes de violence

(b) permettent aux agresseurs de contrôler et d'agresser les immigrantes

(c) créent des obstacles empêchant les immigrantes de chercher/recevoir de l'aide »²²

[Traduction libre]

Les auteurs se sont également penchés sur les « facteurs de résistance », indissociables des cultures et contextes propres aux immigrants, qu'on pourrait prendre en compte dans les politiques et les programmes – pour en arriver à mieux servir ces populations.

Statistique Canada ne dispose, malheureusement, d'aucune donnée statistique susceptible de renseigner sur l'ampleur du phénomène de la violence familiale au sein des communautés ethnoculturelles. À tous les deux ans, on effectue un recensement dans les refuges canadiens pour les femmes victimes de mauvais traitements; on n'y recueille cependant pas de renseignements concernant l'origine ethnique. En 1993, les auteurs d'un projet de recherche qualitative financé par Patrimoine canadien (Programme du multiculturalisme) en vertu de l'ILVF avaient déjà parlé de la situation unique dans laquelle se trouvaient les immigrantes et les réfugiées victimes de violence qui ne parlent ni l'anglais ni le français²³. Les auteurs constataient que pour la plupart, les études grand public faisaient abstraction de cette population invisible aux prises avec la double menace de mauvais traitements et d'isolement linguistique et culturel; ils s'appuyaient sur une recherche de MacLeod et Shin, qui s'étaient intéressés aux besoins des immigrantes et des réfugiées victimes de violence sous l'angle « fournisseurs de services »²⁴. Ils ont également analysé une étude effectuée pour le compte de l'*India Mahila Association*²⁵, les travaux de l'Atelier d'information sur la violence familiale – organisé en collaboration avec les communautés ethnoculturelles (Ottawa, mars 1994) – et, enfin, une étude de l'Association canadienne des travailleurs sociaux portant sur les mauvais traitements infligés aux aînés dans les communautés ethnoculturelles.

La recherche a confirmé la pertinence de l'ILVF/PM de Patrimoine Canadien, comme en font foi les constatations suivantes :

- Un nombre considérable de « recherches prouvent qu'en cas de violence familiale, les immigrantes sont moins susceptibles que les non-immigrantes de chercher à obtenir de

²¹ Raj, Anita et Jay Silverman, *Violence Against Immigrant Women*, dans *Violence Against Women*, Vol. 8 No. 3, mars 2002, Sage Publications.

²² Ibidem, p. 367.

²³ MacLeod, Linda et Maria Y. Shin, « *Comme un oiseau sans ailes...* » *Éloge au courage et à l'endurance des femmes maltraitées qui ne parlent ni l'anglais ni le français*. Publié par le Centre national d'information sur la violence dans la famille, Ottawa, Canada, décembre 1993.

²⁴ MacLeod, Linda et Maria Y. Shin, *Isolées, apeurées et oubliées – Les services aux immigrantes et aux réfugiées qui sont battues : besoins et réalités*. Publié par le Centre national d'information sur la violence dans la famille, Ottawa, Canada, décembre 1990.

²⁵ Dosanjh Raminder, Surinder Deo et Surjit Sidhu. *Spousal Abuse in the South Asian Community*. Publié par la *India Mahila Association*, Vancouver (C.-B.), août 1994.



l'aide informelle (un soutien social, par exemple) et formelle (des services médicaux et juridiques, par exemple)²⁶. » [Traduction libre]

- Les obstacles culturels à la recherche d'aide sont souvent associés à la pression qu'exercent des leaders communautaires/religieux, qui « obligent les femmes à endurer et à ne pas parler publiquement des mauvais traitements subis » et des membres de la communauté, « qui craignent qu'une telle divulgation ne nourrisse, chez les gens de l'extérieur, la critique à l'endroit de leur culture ou de leur pays d'origine »²⁷. [Traduction libre]
- De récentes études laissent entendre que les immigrantes de fraîche date sont moins susceptibles de solliciter des services de santé ou des services sociaux en raison de leur isolement, de la crainte de la déportation (notamment dans le cas des réfugiées), de l'absence d'information quant à leurs garanties juridiques et aux services accessibles, de la peur que ces derniers ne soient pas sûrs ou culturellement adaptés²⁸ ou, encore, que leur prestation ne s'effectue d'une manière qui aille à l'encontre de leurs valeurs éthiques. Macleod et Shin (1993) ont ainsi constaté que certaines valeurs implicites des services actuels étaient incompatibles avec les valeurs de nombreuses femmes agressées. Exemple : les services qui mettent l'accent sur les droits individuels et les conflits relatifs à l'autonomisation qu'ils engendrent chez les femmes qui croient que les valeurs de la communauté doivent primer²⁹.
- Un autre facteur contribuant au manque de sensibilisation aux services d'aide aux victimes de violence familiale aux États-Unis : les organismes d'aide en la matière n'entretiennent aucun lien avec les groupes d'immigrants et les services de conscientisation sont inefficaces³⁰. MacLeod et Shin (1993) ont aussi constaté que « les femmes interviewées sont très peu renseignées sur les services communautaires tant ordinaires que spécifiques à une ethnicité »³¹.

La recherche a clairement fait ressortir le besoin d'initiatives de conscientisation culturellement adaptées qui ciblent des groupes d'immigrants précis et dont les objectifs prévoient, entre autres choses, une meilleure **sensibilisation de la collectivité** axée sur les éléments suivants :

- violence conjugale (formes d'agressions, taux de prévalence dans la communauté, conséquences pour les victimes, etc.)
- protections juridiques pour les victimes et détails au sujet des droits/choix de toutes les personnes
- conséquences juridiques pour les auteurs de mauvais traitements à l'égard de l'épouse/des enfants
- services de soutien à l'intention des victimes et de leurs enfants (où trouver de l'aide)
- façons, pour les femmes, de se protéger
- plaintes en cas d'agression (où/comment porter plainte)

²⁶ Raj, Anita et Jay Silverman, *Violence Against Immigrant Women*, dans *Violence Against Women*, Vol. 8 No. 3, mars 2002, Sage Publications, p. 381, mars 2002.

²⁷ Ibid., p.382.

²⁸ Ibid., pp. 381-391

²⁹ MacLeod et Shin (1993) p.41.

³⁰ Raj Anita et Jay Silverman, *Violence Against Immigrant Women*, dans *Violence Against Women*, Vol. 8 No. 3, mars 2002, Sage Publications, pp.381-391, mars 2002.

³¹ MacLeod et Shin (1993) p.40.



Si l'on se fie aux constatations de la recherche, « il faudrait inviter les responsables des organismes et les leaders communautaires à participer à la formation (sensibilisation / vulgarisation) qui leur permettra de satisfaire aux besoins de ceux qui les sollicitent constamment »³². [Traduction libre] On sait que pareille façon de faire, qui s'inscrit dans l'optique adoptée par Patrimoine canadien (dans le cadre du Programme du multiculturalisme) pour venir en aide aux organismes communautaires qui sont en contact constant avec les groupes ethnoculturels, a facilité la mise en valeur des capacités communautaires en matière de lutte contre la violence familiale.

Bien qu'on n'ait effectué aucune recherche portant expressément sur l'efficacité des diverses méthodes de vulgarisation/sensibilisation comme véhicules pour ces messages, tout porte à croire « qu'il est possible d'améliorer la réceptivité à ces messages en faisant en sorte qu'ils émanent de l'intérieur même de la communauté et en réduisant au minimum les réactions habituelles voulant qu'ils soient le reflet de l'*idéologie occidentale* et qu'ils n'aient aucune valeur pour les membres de la communauté »³³. [Traduction libre]

Dans leur étude de 1993, MacLeod et Shin ont demandé aux femmes quelles étaient les méthodes les plus aptes à transmettre des renseignements pertinents sans compromettre la vie privée ou la sécurité des femmes victimes de violence qui ne parlent ni anglais, ni français. Trois grands *moyens* se sont dégagés des réponses obtenues :

1. la radio/télé (des émissions/messages diffusés dans la langue du groupe visé)
2. des brochures grand public, rédigées dans la langue de la communauté et véhiculant les valeurs et la culture de celle-ci (brochures qu'on distribuerait dans les lieux du culte, les écoles, les centres communautaires, les cabinets de médecin, etc.)
3. les journaux communautaires

D'autres études corroboraient ces recommandations. On insistait sur un point : il faut faire comprendre à l'ensemble de la communauté qu'au Canada, les mauvais traitements infligés à l'épouse, aux aînés et aux enfants sont assimilés à des actes criminels et il est possible, le cas échéant, d'obtenir de l'aide. On a aussi observé que le message gagnait en crédibilité s'il passait par des leaders communautaires et des voies de communication locales – les médias ethniques, par exemple.

2.6. L'initiative a-t-elle eu des conséquences imprévues (positives ou négatives) au cours de la période 1997-2002?

L'ILVF/PM a eu maintes retombées positives, entre autres :

- le financement, par PCH, d'autres projets axés sur la violence familiale
- des contributions de la part de partenaires commerciaux/communautaires
- des capacités communautaires accrues
- une meilleure sensibilisation/vulgarisation au niveau de la communauté
- un savoir-faire organisationnel amélioré
- une meilleure conscientisation générale
- des prix
- la participation des médias ethniques
- une modification de la politique gouvernementale

³² Raj Anita et Jay Silverman. p. 393.

³³ Ibid.



Seule observation négative : dans certains cas, aucun service d'aide n'était accessible aux victimes de violence.

Financement direct, par PCR, d'autres projets axés sur la violence familiale

L'AC et les bureaux régionaux de PCH ont ajouté à la valeur totale des fonds consacrés par le Ministère à l'ILVF : au cours de la période 1997-2002, ils ont soutenu financièrement, à hauteur de 1,03 M\$ (fonds ministériels), 48 projets axés sur la violence familiale. Autre avantage : pour la plupart, ces projets étaient parrainés par des organismes situés à l'extérieur de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

Projets axés sur la violence familiale financés par PCH (non prévus au budget de l'ILVF)

ANNÉE	Nombre de projets	Financement total de PCH
1997-1998	16	403 650 \$
1998-1999	16	270 620 \$
1999-2000	12	279 215 \$
2000-2001	4	79 135 \$
2001-2002	0	0 \$
TOTAL	48	1 032 620 \$

Contributions des sociétés/communautés

Rogers CFMT, partenaire de PCH, a consacré plus de 350 000 \$ (production et temps d'antenne) aux MIP. Les groupes communautaires ont également consenti des sommes supplémentaires et des contributions en nature qu'on évalue, selon une estimation prudente, à plus de 300 000 \$, ce qui porte à plus de 650 000 \$ la valeur des contributions supplémentaires consenties par les partenaires commerciaux/communautaires au chapitre de la sensibilisation à la violence familiale.

MIP	Rogers CFMT	Production	+ de 10 000 \$
		Temps d'antenne ³⁴	+ de <u>340 000 \$</u>
		Total	+ de 350 000 \$
Vulgarisation		Autres contributions financières	+ de 42 360 \$
		Contributions en nature – parten. comm. ³⁵	+ de <u>260 500 \$</u>
		Total	+ de 300 000 \$

Développement des capacités communautaires

On estimait que les émissions ont agi comme catalyseurs en ce sens qu'elles ont amené les membres des collectivités à se regrouper pour faire face au phénomène de la violence familiale.

³⁴ Temps d'antenne : les données ne sont disponibles que pour CFMT – et non pour les quelque 30 médias partenaires d'un peu partout au pays.

³⁵ Données recueillies de 1997 à 2002 aux fins de la recherche et de l'examen des dossiers par : *Shield of Athena*, *COSTI*, *People's Law School*, *Vancouver and Lower Mainland Multicultural Family Support Services*.



Très souvent, des professionnels évoluant dans toute une gamme de disciplines, réunis dans le cadre d'émissions de télé/radio, ont, par la suite, formé des équipes qui se sont employées à venir en aide aux victimes. Certains groupes ethnoculturels bien établis ont élaboré leurs propres émissions de vulgarisation en matière de violence familiale. Dans un cas, les membres d'une communauté ont organisé une conférence communautaire portant sur les relations parents-adolescents avant de mettre en oeuvre un programme de mentorat. Mentionnons, en outre, que nombre des communautés intéressées ont, depuis, organisé des ateliers articulés autour de l'art d'être parent³⁶. Récemment, un groupe punjabi de Toronto a reçu une subvention de 325 000 \$, de la Fondation Trillium, pour encadrer les membres de la communauté victimes de violence familiale³⁷.

Autres démarches de sensibilisation/d'éducation

Les émissions ont eu deux types d'effets imprévus qui ont contribué à la conscientisation et à la compréhension face à la violence familiale : la demande concernant les bandes magnétiques / magnétoscopiques (des émissions) et les ateliers.

Des partenaires communautaires ont parlé de la forte demande pour les bandes enregistrées des émissions diffusées par les médias ethniques; réclamées par une vaste gamme d'organismes de services sociaux – maisons d'hébergement pour femmes, services policiers, groupes ethniques, etc. –, ces bandes sont souvent intégrées à des séances de formation axées sur la violence familiale. Certains ont précisé qu'ils avaient eu de la difficulté à suffire à la demande.

Des partenaires communautaires ont en outre signalé qu'on les sollicitait de plus en plus pour faire des présentations et animer des ateliers sur la violence familiale dans les communautés ethniques. Ainsi, dans la foulée de sa participation aux projets de diffusion, la *People's Law School* a été *approchée* pour organiser, à l'intention de six groupes ethniques différents et d'un groupe multiethnique, 18 séminaires portant sur tout un éventail de sujets afférents à la violence familiale³⁸.

Acquisition du savoir-faire organisationnel

Au Canada, on compte relativement peu d'organismes rompus aux problèmes de violence familiale dans les communautés ethniques. Dans la mesure où les mêmes partenaires communautaires (et les mêmes responsables dans chacun d'entre eux) ont pris part à l'ensemble des démarches de l'ILVF, ils ont accumulé un certain savoir-faire en la matière. En conséquence, ils sont souvent appelés à donner des avis et nombre d'entre eux sont parties prenantes à des comités consultatifs sur la violence familiale, quand ils n'y occupent pas carrément des rôles de premier plan. Des intervenants de tous les horizons – gouvernement, universitaires, organismes qui s'adressent à la population en général, etc. – consultent les partenaires communautaires.

Meilleure conscientisation générale

Dans la foulée des émissions destinées aux groupes ethniques, les organismes servant l'ensemble de la population sont devenus plus conscients des problèmes de violence familiale

³⁶ Rapport final, *COSTI FVI*, 2000-2001.

³⁷ Entrevue – COSTI.

³⁸ *People's Law School*, examen des recherches/dossiers – 1997-2002.



au sein des communautés ethnoculturelles. Des victimes ont réclamé leur aide et les groupes ont cherché à profiter du savoir-faire des partenaires communautaires, comme on l'a mentionné ci-dessus.

Prix

Inopinément, on a souligné le travail et le savoir-faire de communautés/médias partenaires en leur remettant des prix :

- Le MIP « La violence nous blesse tous » a mérité à CFMT le premier prix du *Television Bureau of Canada's Retail Comp* de 1999; on comptait 426 participants au concours – les récipiendaires des prix ont été choisis par les consommateurs³⁹.
- Les *Shield of Athena Family Services* ont obtenu le prix *Dare to Dream* 2001 pour leurs démarches de sensibilisation à la violence familiale auprès de groupes ethnoculturels et le discernement dont ils ont fait preuve dans le domaine. Dans une lettre qu'ils leur adressaient le 29 juin 2001, Peter Jaffe et Linda Baker, du *Centre for Children & Families in the Justice System*, précisait : « *La campagne de sensibilisation à la violence conjugale que vous avez menée dans les médias à l'intention de diverses communautés ethnoculturelles est novatrice et met en lumière tout ce qu'il est possible d'accomplir lorsqu'on mise sur une collaboration dynamique et adaptée avec les communautés.* »
- Pour sa part, la *Vancouver & Lower Mainland Multicultural Family Support Services Society* a remporté le premier prix annuel *Building a Safer Future* (1999).

Participation des médias ethniques

Les partenaires communautaires ont signalé la difficulté rencontrée, au départ, quand ils ont cherché à mobiliser les médias comme partenaires pour concevoir les émissions; ils ont dû composer avec la réticence dont ont souvent fait preuve les médias locaux et avec le fait que maints producteurs indépendants ne disposent pas des installations ou des ressources indispensables à la production. Ils ont surmonté ces obstacles de plusieurs façons. Ainsi, ils se sont assurés le concours de CFMT, partenaire enthousiaste qui avait contribué à l'ILVF de manière non négligeable, sous l'angle ressources financières/humaines. En agissant un peu comme un modèle de comportement, CFMT a aidé à venir à bout des hésitations des autres médias et à rompre le mur du silence entourant ces questions de nature délicate. Des partenaires ont également eu recours à leurs propres *relations communautaires* pour convaincre les médias de participer.

Le temps aidant et les émissions se révélant fructueuses, des producteurs réticents du début se sont montrés plus réceptifs et ont véritablement collaboré à la production; parfois, ils ont même, de leur propre chef, mis en branle la production d'émissions.

Modification au chapitre de la politique gouvernementale

À Montréal, les représentations des *Shield of Athena Family Services*, conjuguées aux émissions de télévision axées sur la violence familiale, ont amené un CLSC⁴⁰ à revoir et à

³⁹ Lettre ouverte (non datée) de Jim Patterson, président, Bureau de la télévision du Canada Inc., Toronto (Ont.).

⁴⁰ Au Québec, les services de santé et les services sociaux sont offerts par l'intermédiaire de centres financés par la province : les Centres locaux de services communautaires (CLSC).



modifier certaines de ses politiques – prestation des services d'un interprète et de bénévoles dans les cas de violence familiale.⁴¹

Absence de services

Les personnes interrogées n'ont relevé de conséquences négatives imprévues que dans un domaine; ainsi, des partenaires communautaires avouaient craindre que les émissions ne suscitent des attentes auxquelles on ne pourrait pas toujours satisfaire – insuffisance des services d'aide à l'intention des victimes, par exemple. On nous a parlé d'organismes parvenant difficilement à répondre aux appels reçus après la diffusion des émissions; à Toronto, un groupe ethnique a différé la retransmission de celles-ci jusqu'à ce qu'on soit en mesure d'offrir plus de services pertinents au sein de la communauté.

Pareille situation ne semble pas poser problème à Vancouver : la *Vancouver & Lower Mainland Multicultural Family Support Services Society* (VLMMFSS) dispose du personnel voulu pour aider les victimes dans toutes les langues de diffusion des émissions. La VLMMFSS est un cas unique au Canada; elle a expressément pour rôle d'aider les victimes de violence qui font face à des obstacles de nature linguistique/culturelle à obtenir les services offerts à l'ensemble de la population. C'est surtout en mettant à contribution ses employés bilingues – qui peuvent répondre à la demande dans une vingtaine de langues et qui ont été dûment formés pour composer avec les problèmes de violence familiale – que l'organisme s'acquitte de cette mission.

3. Administration et efficacité du programme

3.1 Les activités de l'Initiative de lutte contre la violence familiale ont-elles été réalisées de manière efficace et efficiente – tant aux yeux des intervenants qu'à ceux des bénéficiaires?

En règle générale, les activités de PCH ont été effectuées de manière efficiente, notamment sous l'angle élaboration. On a éprouvé certaines difficultés en matière de dotation et de communication au cours de la phase de mise en oeuvre; il semble, toutefois, qu'on ait réglé ces problèmes. On a consacré 70 % des fonds reçus au titre de l'ILVF à des activités prévues à cette fin; le reste a été affecté aux fonctions de planification et de soutien administratif.

Élaboration

Le Ministère a fait fond sur les enseignements tirés de l'ILVF pour la période 1991-1996 et a cerné les principaux résultats qu'il recherchait. On a établi que l'approche de prestation la plus efficace passait par les partenaires communautaires et on a élaboré des critères de sélection des organismes communautaires. Toutes les personnes interrogées convenaient que le recours aux groupes communautaires pour la prestation du programme représentait un modèle efficace – le seul, en fait, qui soit véritablement envisageable.

Pour être retenues comme partenaires au regard des activités de vulgarisation médiatiques, les ONG partenaires devaient satisfaire aux critères suivants :

1. elles
étaient déjà actives dans le domaine de la violence familiale auprès d'au moins un des groupes ethniques ciblés

⁴¹ Voir l'étude de cas pertinente (*Shield of Athena Family Services*).



2. elles avaient déjà établi un réseau d'organismes frères qui oeuvraient auprès d'autres groupes ethniques ciblés
3. elles étaient capables, au besoin, d'élargir leur réseau (pour satisfaire aux priorités ethnoculturelles et géographiques)
4. elles jouissaient d'une certaine crédibilité auprès des communautés ethniques visées et des autres organismes offrant des services dans le domaine de la violence familiale
5. elles avaient l'expérience des activités de vulgarisation faisant appel aux médias
6. elles souscrivaient à la teneur du message véhiculé
7. elles étaient en mesure d'assumer un rôle de coordination intercommunautaire
8. elles étaient en mesure d'entreprendre un projet de multiculturalisme pluriannuel⁴²

On a choisi *Canadian Scene* comme maître d'œuvre des articles destinés aux communautés ethniques parce qu'il était le seul organisme, au pays, qui traduisait/distribuait de façon routinière des documents aux médias imprimés ethniques. *Canadian Scene* a fermé ses portes et aucun autre organisme n'est à même de prendre la relève. On a demandé au *BC Institute on Family Violence* d'élaborer la trousse d'information ALS parce que l'Institut était habitué à oeuvrer auprès des familles aux prises avec un problème de violence familiale et était à même d'adopter un prisme d'analyse ethnoculturel/ALS. CFMT, de son côté, s'est portée volontaire pour concevoir des MIP portant sur la violence familiale et PCH a accepté son offre.

Pour ce qui touche aux projets d'émissions dans les médias électroniques : on a élaboré des messages cohérents, on a prévu la marge de manœuvre voulue au niveau régional et on est venu en aide aux groupes communautaires qui voulaient concevoir leurs propres émissions. PCH a exigé des partenaires communautaires qu'ils⁴³ :

1. metten
t place un réseau de personnes-ressources (représentants d'organismes de service et porte-parole en matière de violence familiale dans les communautés cibles)
2. entrent
en rapport avec les médias électroniques (radio et télé) et des producteurs d'émissions dans les langues d'origine choisies
3. fassent
la promotion des émissions diffusées dans les langues d'origine (dans le but de conscientiser au sujet de la violence familiale)
4. coordo
nnent l'apport des divers groupes ethniques (pour garantir la cohérence de l'approche, des services, du message et des mécanismes d'évaluation)
5. coordo
nnent la collecte des données (aux fins de l'évaluation)
6. présen
tent régulièrement des rapports au Programme du multiculturalisme de PCH

Mise en oeuvre du programme

Au point de départ, PCH a entretenu des relations suivies et noué des rapports de travail basés sur l'entraide avec les partenaires communautaires. Par la suite, toutefois, le Ministère a été le siège d'un important roulement du personnel, d'où réduction du savoir-faire en matière de violence familiale et rupture des communications avec les partenaires communautaires. Les porte-parole ont mentionné que « souvent, on aurait dit que personne ne s'occupait du

⁴² Document non publié de PCH, *NGO Partners – Broadcast Media Outreach*, ébauche datée de nov. 1997.

⁴³ Ibidem.



dossier ». Lorsque les groupes ethniques étaient prêts à se lancer dans l'aventure – et, donc, à élaborer leurs émissions –, les fonds n'étaient pas disponibles; quand, finalement, on débloquent ceux-ci, les intéressés ne disposaient que de quelques mois et non plus d'une année complète pour figoler leurs produits.

Aux problèmes de roulement du personnel s'en est ajouté un autre : on a mis deux ans et demi avant d'approuver la demande du *BC Institute on Family Violence*, surtout en raison d'une cause pendante du ministère de la Justice devant les tribunaux – une affaire concernant la fessée. Le personnel de PCH a dû s'efforcer d'aplanir les difficultés avec le ministère de la Justice.

Les porte-parole des groupes ont précisé que PCH semblait désormais sur la bonne voie : récemment, il y a eu amélioration des communications et du soutien offert. Exemple : tous les partenaires communautaires ont été invités à assister à une réunion, à Ottawa, des membres du Comité consultatif et des consultants chargés de l'évaluation.

Certains employés de PCH ont souligné que des difficultés se sont posées parce que les cadres supérieurs ne souscrivaient pas nécessairement à la démarche; selon eux, certains gestionnaires de PCH ne comprenaient pas très bien pourquoi le Ministère prenait part à l'ILVF ou, encore, ne tenaient pas l'initiative pour une priorité.

Financement

Le tableau ci-joint⁴⁴ fait état des fonds versés à PCH par le Conseil du Trésor pour une période de cinq ans – 1997 à 2002. PCH a touché, en tout, 1 075 000 \$ pour l'ILVF et a dépensé 1 122 951 \$ à ce chapitre; le Ministère a donc consacré à l'initiative 47 941 \$ des fonds ministériels. Les produits directement livrables (émissions et trousse d'information ALS) ont coûté 756 006 \$ (70 % des fonds reçus) et le soutien indirect s'est élevé à 366 935 \$. CFMT a couvert les coûts (salaire du personnel et production) afférents aux MIP de même qu'à la maquette/production du poster. Enfin, les fonds nécessaires à la mise à l'essai des MIP auprès de cinq communautés différentes ont été fournis par Politique stratégique et Gestion des ressources (secteur de l'Identité canadienne)⁴⁵.

⁴⁴ Document de PCH, *Family violence Initiative Funding Update, 1997-2002*; dernière révision : 18 avril 2002.

⁴⁵ Document de PCH, *Family Violence PSA*, March 29, 1999, Sage Research Corporation



1997- 2002 Revenus et dépenses – ILVF		
Revenus – PCH		
Fonds perçus – ILVF	5 ans – 215 000 \$/année	1 075 000 \$
Dépenses – PCH		
a) Dépenses – produits livrables		
Projets d'émissions		670 186 \$
	Montréal 000 \$	223
	Toronto 436 \$	253
	Vancouver 250 \$	193
Trousse d'inf. ALS	BCIFV	50 735 \$
MIP		5 935 \$
Médias imprimés	<i>Canadian Scene</i>	29 150 \$
Produits livrables (total)		756 006 \$
b) Dépenses indirectes		
Planification et évaluation		60 251 \$
Soutien administratif		306 684 \$
Total des dép. indirectes		366 935 \$
Dépenses totales		1 122 941 \$
Coût net pour PCH		47 941 \$

3.2 Les pratiques d'administration et d'exécution de Patrimoine canadien permettent-elles aux intervenants et aux bénéficiaires d'être bien renseignés sur l'ILVF et d'y avoir accès?

L'approche stratégique adoptée par PCH pour reconnaître et financer les partenaires communautaires s'est révélée très efficace. On a cependant relevé des lacunes au chapitre des communications entre le Ministère et ses intervenants/bénéficiaires pour ce qui touche à l'ILVF. Le Comité consultatif du Programme du multiculturalisme sur l'ILVF pourrait améliorer les communications, mais il ne s'est pas réuni de façon régulière et ses membres n'étaient pas très au fait des activités de l'ILVF. Il faudrait revoir la composition du Comité consultatif – pour intégrer à celui-ci des partenaires communautaires qui assurent la réalisation des projets.

Dans le cadre de l'ILVF du gouvernement fédéral, PCH a touché annuellement une petite somme (215 000 \$) devant servir à sensibiliser les membres de divers groupes culturels du Canada aux incidences de la violence familiale. En temps normal, le Ministère distribuerait ces



fonds aux groupes communautaires en invitant ceux-ci à lui soumettre des propositions qu'il évaluerait; au cours des années ultérieures, il pourrait financer des groupes différents de façon à élargir le plus possible l'accessibilité aux fonds. Dans le cas présent, comme on l'a vu ci-dessus (3.1), on n'a pas retenu cette façon de faire et PCH a adopté une perspective plus stratégique : il a sélectionné des partenaires communautaires qui, en répondant à certains critères, prouvaient leur aptitude à réaliser des tâches préalablement déterminées.

Bien que cette approche limite aux seuls groupes dûment circonscrits l'accès aux ressources financières, les consultants sont d'avis qu'elle est d'une efficacité/efficience administratives éprouvées; on y a mis l'accent sur l'atteinte de résultats et on a choisi les organismes communautaires en fonction des résultats qu'ils ont obtenus antérieurement. En finançant les mêmes organismes année après année, on leur a donné la chance de se doter du savoir-faire indispensable dans le domaine de la sensibilisation à la violence familiale et de mettre à profit les rapports établis avec les groupes/médias ethniques.

PCH a créé un Comité consultatif de l'ILVF – pour que ses intervenants puissent offrir des orientations pertinentes. En mars 1998, soit avant la mise en oeuvre des projets au sein des communautés, on a tenu une réunion conjointe à laquelle ont pris part des représentants des quatre partenaires communautaires et les membres du Comité consultatif; on y a figolé les messages clés et les stratégies de mise en oeuvre. Cette façon de faire s'est avérée efficace sous l'angle administration et prestation en ce sens qu'elle a nourri un sentiment d'appartenance et d'engagement au regard du plan de mise en oeuvre, sentiment que les responsables des projets ont pu entretenir sans un concours trop assidu de la part de PCH.

En vertu de son mandat, le Comité consultatif doit comprendre :

- une personne représentant l'ILVF/PM
- une personne évoluant en région, où elle veille à la réalisation du Programme du multiculturalisme (personne particulièrement au fait/ayant une vue d'ensemble de la problématique associée à la violence familiale et des services offerts aux membres des communautés ethnoculturelles)
- un personne représentant Condition féminine Canada
- trois membres des communautés ethnoculturelles familiarisés avec la violence familiale
- une personne rompue à la problématique de la violence familiale et ne ressortissant à aucune communauté ethnique
- une ou deux personnes ayant l'expérience des médias ethniques
- un représentant des communautés familiarisé avec l'ALS ou le FLS⁴⁶

Le Comité a pour rôle de faciliter l'orientation de l'ILVF/PM; pour ce faire, il doit :

- offrir des conseils pertinents quant aux mesures susceptibles de donner ou non des résultats
- attirer l'attention (des responsables du Programme du multiculturalisme) sur des problèmes/questions délicates
- contribuer à la mise en commun de l'information/des stratégies entre les communautés des diverses régions/origines ethnoculturelles
- contrôler le succès des activités ou cerner les obstacles susceptibles de l'entraver
- prendre part à une réunion et à une conférence téléphonique du Comité par année et/ou présenter des rapports occasionnels qui facilitent l'atteinte des objectifs globaux du projet⁴⁷

⁴⁶ Plan d'action et stratégie quinquennaux de l'ILVF/PM (1997-2002), mandat du Comité consultatif.

⁴⁷ Ibidem.



Tant lors des entrevues que dans le cadre du groupe de discussion, il y avait consensus sur le fait qu'il conviendrait de revoir la composition du Comité consultatif de manière à intégrer à celui-ci des membres ayant l'expérience : du phénomène de la violence familiale dans les communautés ethnoculturelles, de la recherche axée sur la violence familiale et, enfin, des médias ethniques de Montréal/Vancouver. Les membres du groupe de discussion ont fortement recommandé que les ONG partenaires fassent partie du Comité consultatif.

On s'est dit inquiet de l'absence de communication entre les membres du Comité consultatif et ceux du Groupe de travail interministériel et de la méconnaissance dont on fait preuve, dans les autres ministères, au regard des problèmes ethnoculturels entourant la violence familiale. On a parlé de la nécessité d'améliorer les communications entre tous les groupes d'intervenants.

Plusieurs membres du Comité consultatif se montraient perplexes quant au rôle qui leur incombeait – le Comité ne s'est pas réuni en 2001. Les représentants régionaux de PCH ne disposaient que de peu de renseignements au sujet du Comité consultatif et n'avaient pris connaissance d'aucun rapport concernant les projets qui, dans leur région, avaient été financés en vertu de l'ILVF. Un agent régional du programme voyait là un problème d'ordre structurel : il n'existe aucun mécanisme permettant à l'AC de faire rapport aux bureaux régionaux. On a laissé entendre qu'il serait plus facile aux employés régionaux de distribuer les fonds de PCH s'ils pouvaient prendre connaissance des enseignements tirés des projets fructueux ayant bénéficié d'un financement fédéral.

3.3 Le niveau hiérarchique permet-il de satisfaire aux obligations redditionnelles (indicateurs de la mesure du rendement et besoins comptables?)

Il y a deux niveaux d'établissement de rapports : d'une part, PCH doit rendre des comptes au Comité interministériel sur la violence familiale, dont la coordination est assurée par Santé Canada; de l'autre, les partenaires communautaires doivent rendre des comptes à Patrimoine canadien. Tout indique que le ce dernier a satisfait à ses obligations redditionnelles face au Comité interministériel. Bien que les partenaires communautaires soient désormais tenus de respecter des exigences plus strictes en la matière (depuis la parution du rapport du vérificateur général pour l'an 2000), les dossiers des projets réalisés de 1997 à 2002 n'ont pas fait l'objet d'une gestion uniforme. À l'automne 2000, on a offert des outils/cours de formation aux agents et aux gestionnaires des projets pour faire en sorte que la gestion des dossiers et les *normes de fermeture* corresponde aux exigences touchant la diligence raisonnable et un contrôle plus strict. Les partenaires communautaires doivent maintenant s'engager, dans l'accord de contribution dont font l'objet les projets acceptés, à rendre compte des indicateurs de rendement.

Rapports de Patrimoine canadien

Il ressort de l'évaluation que PCH a satisfait à ses obligations redditionnelles à l'égard du Comité interministériel sur la violence familiale de Santé Canada⁴⁸. Les intervenants gouvernementaux de l'extérieur du Ministère ont toutefois indiqué que la représentation du Programme du multiculturalisme au sein du Comité interministériel n'avait pas été constante. Toutes les personnes interrogées ont souligné l'utilité du cadre redditionnel de l'ILVF, tout en

⁴⁸ Une évaluation de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, Secrétariat d'État du Canada et Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, 1994.



signalant que les résultats étaient souvent difficiles à mesurer, tant pour PCH que pour les autres ministères.

Rapports des partenaires communautaires

Depuis la parution du rapport du vérificateur général pour l'an 2000, la présentation des rapports et les démarches d'approbation des projets exigent une documentation beaucoup plus poussée. En 1998, le vérificateur général faisait état de « de problèmes de conformité aux autorisations de programme, lacunes dans la conception des programmes, faiblesses au niveau des contrôles, et mesure et communication insuffisantes au chapitre du rendement »⁴⁹ et parlait d'un manque général d'intérêt au regard des résultats⁵⁰. Même si, en 2000, le Ministère a commencé à s'attaquer à certains de ces problèmes, le vérificateur général concluait que « le ministère du Patrimoine canadien n'a pas amélioré, de façon adéquate, la gestion des subventions et des contributions de son Programme du multiculturalisme »⁵¹. En 2001, il notait toutefois que « le ministère du Patrimoine canadien a donné suite à nos recommandations de 1998 de façon satisfaisante »⁵² et qu'il « a mis au point un cadre de rendement pour le Programme du multiculturalisme. Ce cadre établit des objectifs, les résultats attendus et des indicateurs de rendement »⁵³. Le Ministère a mis en oeuvre un système de gestion des subventions et des contributions qui répond aux critères du vérificateur général en matière de diligence raisonnable. Désormais, tout financement supérieur à 10 000 \$ est assujéti à un accord de contribution et n'est plus assimilé à une subvention. Les contrats plus importants, comme celui qu'on a octroyé au *BC Institute on Family Violence* (90 600 \$ de PCH et 20 000 \$ de Santé Canada) comportent encore plus d'obligations redditionnelles.

Les dossiers de financement de l'ILVF/PM de PCH ont également posé problème. L'examen mené par les consultants (dossiers des projets de 1997 à 2002) a fait ressortir un manque d'uniformité quant à l'information. Des documents clés – demandes/autorisations de financement, rapports financiers, rapports d'activité intérimaires et finaux, etc. – ne figuraient pas nécessairement dans tous les dossiers. À la suite de l'étude réalisée par le vérificateur général, on a adopté de nouvelles exigences en matière de diligence raisonnable pour la gestion des dossiers et, au début de 2002, PCH a embauché un employé qu'il a chargé de veiller à ce que les dossiers de l'ILVF/PM soient gérés conformément aux normes ayant cours dans le domaine.

Les partenaires communautaires – à qui on demandait de ne rendre compte que des activités – ont indiqué n'avoir pris connaissance des exigences globales en matière de rapports que lors de la réunion de février 2002 avec les membres du Comité consultatif; dorénavant, PCH leur demande, dans le cadre des accords de contribution dont font l'objet les projets approuvés, de faire rapport sur les indicateurs de rendement.

Le tableau des indicateurs de rendement est désuet; il ne tient pas compte de la priorité – médias ethniques – ni de l'absence d'une voie de diffusion centrale des articles destinés à la presse écrite ethnique du pays. Il faudrait le revoir avant de l'intégrer à un nouveau cadre de rendement pour le cycle 2003-2008 de l'ILVF/PM.

⁴⁹ Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes, à Industrie Canada et à Patrimoine canadien (Programme du multiculturalisme), 1998, chapitre 27.

⁵⁰ Ibidem.

⁵¹ Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes, 2000, chapitre 33.

⁵² Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes, 2001, chapitre 5, section 9.

⁵³ Ibidem.



4. Enseignements tirés et orientations futures

4.1 *Quels enseignements peut-on tirer de l'Initiative de lutte contre la violence familiale?*

Le volet 1997-2002 de l'ILVF/PM fait fond sur les enseignements tirés du volet 1991-1996 de l'ILVF, qui lui offrait des bases solides; on a pu y confirmer les enseignements voulant que :

- Les messages de prévention à l'intention des communautés ethnoculturelles sont plus efficaces lorsqu'ils sont adaptés à un groupe ethnique en particulier, lorsqu'ils sont traduits dans la langue maternelle de celui-ci et lorsqu'ils sont transmis par des personnes qui y sont connues et respectées.
- Les médias allophones offrent un moyen efficace de toucher un grand nombre de personnes et de lutter contre la tendance des gens à nier le problème parce qu'ils diffusent des messages de prévention dans la langue maternelle des communautés visées en les adaptant aux impératifs de celles-ci.

Les travaux réalisés de 1997 à 2002 ont prouvé qu'il était possible d'obtenir des résultats remarquables en passant par des organismes communautaires qui sont spécialisés dans le domaine de la violence familiale et qui sont respectés par les membres de leurs communautés.

Les partenariats entre les secteurs privés et publics se sont également révélés avantageux au regard de l'élaboration des MIP/émissions à diffuser dans chaque communauté.

On a beaucoup appris de l'ILVF; toutes les personnes interrogées avaient de nombreux exemples à donner à cet égard. De même, les participants au groupe de discussion ont cerné plusieurs facteurs qui ont contribué au succès ou à l'échec de l'initiative. On a regroupé les enseignements tirés et les preuves à l'appui dans plusieurs catégories.

1. *On ajoute à la crédibilité et à l'incidence des messages si on fait appel, pour les transmettre, à des leaders de la communauté*

Les organismes promoteurs ont constaté que les émissions radio/télé avaient une incidence significative lorsqu'on y mettait à contribution des leaders et des professionnels des communautés visées. Les leaders parlent de leurs communautés respectives en adoptant le point de vue propre aux membres de celles-ci; et, en ce sens, on ne peut les accuser d'être perméables aux préjugés occidentaux. On a en outre intégré à nombre des émissions produites un message de l'ex-ministre du Multiculturalisme, Hedy Fry, qui abordait le problème de la violence familiale du point de vue du gouvernement fédéral – une pratique qui, a-t-on observé, ajoutait de la crédibilité parce qu'elle montrait que le gouvernement canadien avalisait les messages.

2. *Le sentiment d'appartenance à la communauté est important (la souplesse adoptée par PCH pour la réalisation du programme favorisait la prise en charge du problème par la communauté)*

Les approches adoptées par les organismes communautaires différaient d'une ville à l'autre – en fonction de facteurs culturels et des ressources accessibles. À Vancouver, par exemple, les *Vancouver & Lower Mainland Multicultural Family Support Services* ont joué un rôle de premier plan en produisant et en diffusant des émissions et, parallèlement, en aiguillant les victimes. À



Toronto, par contre, COSTI a surtout agi comme coordonnateur, chaque communauté ayant produit/diffusé les émissions et ayant orienté les victimes vers des services qui leur étaient accessibles. De la sorte, les communautés ont pu endosser la responsabilité du problème et assumer le leadership indispensable pour le contrer.

3. La collaboration avec les médias : la clé du succès

Selon les partenaires communautaires, l'attitude des médias locaux a été déterminante : elle leur a donné en quelque sorte accès à l'expertise en matière de production et au temps d'antenne indispensable. Parce qu'il siégeait au sein du Comité consultatif, le vice-président de Rogers CFMT, la plus grosse station de télévision multilingue du Canada, a pu facilement agir comme personne-ressource et comme parrain de l'ILVF, ce qui, l'effet de levier aidant, a suscité des appuis supplémentaires du côté des médias. De même, les diffuseurs ethniques se sont montrés plus réceptifs au vu de la qualité du message produit par CFMT. On s'est également rendu compte que l'organisation d'un lancement public officiel des projets, auquel on convie les médias ethnoculturels, est de nature à inciter les personnes intéressées à se retrousser les manches et à étudier la question une fois de retour dans leurs propres communautés.

On a laissé entendre que PCH pourrait user de son influence auprès d'organismes comme l'Association canadienne des radiodiffuseurs et l'Association canadienne de télévision par câble pour renforcer les relations entre partenaires communautaires et médias locaux.

4. On ne réussira vraiment à toucher les groupes ciblés qu'en recourant à des messages culturellement adaptés

On a établi qu'on prêtait plus facilement l'oreille à un message articulé autour de l'unité familiale – la cohésion de la famille – qu'à un message culpabilisant. Bien que les messages clés aient reçu l'approbation du Comité consultatif et des partenaires communautaires, chacun des quatre organismes partenaires avait toute latitude d'élaborer des émissions qui faisaient ressortir le contexte culturel de la communauté au sein de laquelle il évoluait.

5. Il doit y avoir des services accessibles aux personnes qui cherchent de l'aide après les diffusions.

Il y a des différences, entre les trois villes concernées, quant à l'accessibilité des services dans la langue des victimes de violence familiale. À Montréal et à Toronto, on a vu des cas où les victimes étaient incapables de trouver les services dont elles avaient besoin. À Toronto, où les services d'aide aux victimes relèvent des communautés ethnoculturelles, un groupe ethnoculturel à mis fin aux diffusions parce qu'aucun service pertinent n'était accessible. À Montréal, l'absence de services offerts dans la langue des victimes a donné lieu à une modification de la politique en vigueur dans les CLSC, qui sont responsables des services d'aide aux victimes. À titre de comparaison, mentionnons que les *Vancouver and Lower Mainland Multicultural Family Support Services*, qui offrent de l'aide aux victimes de violence aux prises avec des obstacles de nature linguistique, ont constaté qu'ils étaient en mesure de venir en aide aux victimes suite aux diffusions.

6. Le succès dépend de ressources financières stables à long terme

Les partenaires communautaires ont fait remarquer qu'un élément avait joué de façon cruciale sur leur capacité de planifier et de mettre en oeuvre des projets de manière efficace : ils



savaient pouvoir compter sur un financement étalé sur cinq ans plutôt que pour une seule année.

7. Des ressources financières suffisantes et souples sont vitales

Les ressources financières sont le gage de la production/diffusion d'émissions de qualité. Les fonds émanant de PCH ont servi à supporter les coûts de production et à réserver du temps d'antenne/de câblodiffusion – les possibilités de câblodiffusion gratuite différant d'une communauté à l'autre.

8. On doit créer plus de partenariats entre PCH et d'autres ministères fédéraux.

Pour ce qui touche au travail avec les communautés ethnoculturelles, PCH est doté d'un savoir-faire et d'une expérience susceptibles d'être très précieuses aux autres ministères désireux de mettre au point des éléments plus inclusifs – programmes, modes de prestation des services, projets de recherche. On a parlé, par exemple, de l'étude longitudinale sur l'adaptation effectuée par Citoyenneté et Immigration Canada : pourquoi ne pas envisager d'y aborder la problématique de la violence familiale (qui ne fait l'objet, pour l'heure, d'aucune donnée pertinente)? De même, l'enquête menée par Statistique Canada dans les refuges ne s'intéresse pas à l'origine ethnique, lacune qu'il serait peut-être possible de corriger.

De plus, bien que la prestation des services aux victimes relève des provinces et non du gouvernement fédéral, Patrimoine canadien peut attirer l'attention d'autres ministères gouvernementaux sur les déficiences à cet égard en participant au Groupe de travail interministériel sur la violence familiale, présidé par Santé Canada; ses bureaux régionaux peuvent aussi transmettre des messages à leurs pendants provinciaux.

9. Le recours au Comité consultatif pour élaborer l'approche initiale globale de la prestation du programme a créé un sentiment d'appartenance

Le recours à un Comité consultatif a contribué à l'acquisition d'un sentiment d'appartenance au regard du cadre global de l'ILVF/PM; les principaux intervenants – groupes communautaires, bureaux régionaux de PCH, autres ministères fédéraux, médias, universitaires, etc. – ont participé à la démarche et à l'établissement des orientations ayant présidé à la réalisation du programme.

10. Les émissions axées sur la violence familiale ciblant les nouveaux immigrants contribuent à la « cohésion sociale »

La diffusion d'émissions *ethnoculturelles* a contribué à l'acceptation, par les membres de diverses communautés ethniques, des valeurs fondamentales inscrites dans le droit canadien, ce qui ne peut que renforcer la cohésion sociale, une gamme plus vaste de Canadiens – y compris des immigrants et des nouveaux citoyens – en venant à comprendre les lois canadiennes et à partager les valeurs fondamentales des Canadiens pour ce qui concerne la violence familiale.



4.2. ***Quelles pratiques exemplaires (études de cas) les projets pourraient-ils mettre en commun?***

Vancouver

La réussite passe obligatoirement par la collaboration entre PCH, les partenaires communautaires et les médias; il peut être fort utile, pour faciliter les partenariats et les diffusions en reprise, de pouvoir compter, au sein de chacune des organisations, sur des personnes haut placées qui comprennent les objectifs de l'ILVF et qui aient leur réalisation à cœur.

Les *Vancouver and Lower Mainland Multicultural Family Support Services* (VLMMFSS) ont dû faire face à de nombreux obstacles lorsqu'ils ont cherché à mettre au point des émissions à l'intention des communautés ethniques : les producteurs locaux indépendants ne possédaient ni le savoir-faire, ni les installations nécessaires. Le directeur exécutif des VLMMFSS a demandé de l'aide au représentant de Rogers CFMT siégeant au Comité consultatif. Ce représentant est entré en communication avec *Rogers Cable*, à Vancouver, qui, par la suite, a fourni les services d'un excellent producteur – dont les émissions étaient acceptables aux yeux de Rogers –, un studio et des installations de production ainsi que du temps d'antenne étalé sur deux ans. Si bien que Rogers (et, aujourd'hui, Shaw Cable) a diffusé certaines émissions jusqu'à 19 fois. Mentionnons, en outre, que le partenariat entre *People's Law School* et un diffuseur spécialisé qui, au départ, faisait preuve de réticence, a abouti à neuf rediffusions d'une émission. D'après les responsables de la station, non seulement le public mais aussi les commanditaires demandaient qu'on diffuse à nouveau les émissions. À Vancouver, le taux de rediffusion des émissions s'est révélé passablement plus élevé qu'ailleurs.

La mise à contribution, dès l'étape de la conception du projet, d'un comité consultatif issu de la communauté cible – et comprenant des représentants des médias, des partenaires communautaires et des professionnels – peut renforcer d'une part la confiance et, de l'autre, la compréhension des questions à l'étude.

La *People's Law School* fait appel à des comités consultatifs formés de représentants des principaux groupes d'intervenants des communautés ciblées. On peut venir à bout des réticences des médias à diffuser des émissions portant sur des questions délicates comme la violence familiale en mettant à contribution, dès l'amorce du projet, des représentants de la communauté. D'un autre côté, on peut adapter les messages au contexte culturel en misant sur la participation de professionnels de la communauté cible.

La formule sketch-panel-conclusion s'est révélée un bon moyen de retenir l'attention des auditeurs.

Parce qu'ils se jouent des tabous, les sketches préparent bien à une discussion ouverte entre experts – le groupe doit comprendre des spécialistes de diverses professions de manière à offrir une approche équilibrée du problème –; on parvient à émouvoir véritablement les auditeurs en confiant à un leader éminent de la communauté le soin de prononcer le mot de la fin.

Toronto



Il est possible de répondre aux besoins qui n'ont pas été cernés au préalable en collaborant avec les communautés ethniques

- a) à l'élaboration et à la diffusion des émissions***
- b) à la reconnaissance des services d'aiguillage(en vue du suivi)***

L'organisme *COSTI Immigrant Services* a créé un formulaire au moyen duquel les communautés ethniques ayant préparé des émissions de radio/télé peuvent faire rapport du nombre d'appels reçus à la suite des diffusions; on a, ainsi, réussi relativement bien à contrôler les appels concernant des services et de l'information (voir, en annexe, l'Étude de cas n° 7). Dans bien des communautés, la prise de conscience et l'établissement de liens entre les responsables des services et les victimes de violence ont mené à l'organisation d'ateliers/de cours sur le rôle parental, à la mise en place de groupes de soutien à l'intention des parents et à la création de foyers d'accueil.

Montréal

La mise en place d'un service d'écoute téléphonique – où l'on reçoit les appels après la diffusion des émissions – aide à reconnaître les besoins, à aiguiller les gens vers les services idoines, à confirmer l'existence d'un problème de violence familiale au sein de la communauté.

Les responsables de *Shield of Athena* ont constaté que les médias ethniques avaient tendance à nier l'existence d'un problème de violence dans la communauté et, partant, à refuser de diffuser les émissions. Dans un cas, on a reçu 42 appels à la suite de la diffusion de la première émission, ce qui a facilité l'admission de la réalité d'un problème auparavant invisible et incité les médias à rediffuser l'émission.

4.3. Quelle recommandation pourrait-on formuler quant aux orientations futures de l'Initiative de lutte contre la violence familiale?

La diffusion d'émissions par les médias ethniques s'est avérée très fructueuse; PCH devrait continuer à collaborer avec ses actuels partenaires communautaires dans les trois villes pour mettre à profit leur savoir-faire et les succès obtenus. Il serait possible d'étendre cette approche à d'autres régions du Canada où on recense d'importantes communautés d'immigrants ayant accès à des médias ethniques locaux.

On résume ci-après les nombreuses recommandations formulées par les intervenants clés et les membres du groupe de discussion du Comité consultatif en vue de l'amélioration de l'ILVF/PM.

1. On doit poursuivre les projets actuels avec les médias et envisager d'étendre l'expérience à d'autres villes

PCH devrait continuer à collaborer avec ses actuels partenaires communautaires dans les trois villes pour mettre à profit leur savoir-faire et les succès obtenus. On recommande également d'appliquer les enseignements tirés des projets dans d'autres régions du Canada où évoluent d'importantes communautés d'immigrants qui ont accès à des médias dans leurs langues d'origine. Quand seront connus les résultats du recensement de 2001, on disposera de renseignements supplémentaires aptes à étayer les décisions – données relatives à l'origine



ethnique et à la langue maternelle dans les grandes villes du Canada. Ces données pourraient être jumelées à celle d'Immigration Canada.

2. Il faut concevoir un plus grand nombre de MIP différents

Les MIP constituent un excellent véhicule pour diffuser, en de nombreuses langues, le message concernant la violence familiale. On recommande de miser sur ce succès pour produire d'autres MIP. Note : la légitimité des MIP dépend du professionnalisme de leur réalisation.

3. Les fonds versés par PCH devraient permettre aux responsables des projets d'avoir recours à maints véhicules pour diffuser leur message

Comme les ressources, les problèmes et la culture varient d'une communauté à l'autre, les partenaires communautaires doivent bénéficier de plus de latitude quant à la meilleure voie de sensibilisation. Les membres de certaines communautés, par exemple, n'ont accès qu'à des journaux et non à des émissions de radio/télé dans leur propre langue; ailleurs, on aimerait disposer de cassettes et de brochures et, dans d'autres cas, des jeunes femmes ont offert leurs services pour rédiger des articles que l'on pourrait afficher sur Internet. On doit laisser aux intéressés suffisamment de marge de manœuvre – pour qu'ils puissent opter pour une solution qui fonctionne quand vient le temps de véhiculer les messages axés sur la violence familiale à l'intention des membres de leurs communautés respectives.

4. PCH devrait accroître le financement des projets pour permettre l'embauche d'un coordonnateur

Il y aurait possibilité d'accroître l'efficacité des projets mettant à contribution les médias si les fonds versés par PCH permettaient aux organismes communautaires d'embaucher et de rémunérer une personne appelée à travailler en étroite collaboration avec les communautés – aide à la scénarisation des émissions, formation en matière de relations avec les médias, coordination des réunions entre les groupes pour assurer la mise en commun de l'information et des succès. Cette personne pourrait également contribuer à la conception et à la mise en oeuvre d'une démarche d'évaluation – dans le cadre de laquelle on quantifierait les incidences des émissions.

5. Développement des capacités communautaires de dialogue en matière de violence familiale

PCH devrait reconnaître que certaines communautés ne sont peut-être pas prêtes à discuter de la violence familiale; les partenariats communautaires doivent amorcer la démarche en partant du niveau de détermination que manifeste la communauté.

6. Il faut former les médias quant à la façon de faire état des cas de violence familiale et apprendre aux organismes à collaborer avec les médias

PCH devrait faciliter la formation : 1) des responsables des organismes communautaires quant à la façon de collaborer avec les médias; 2) des représentants des médias quant à la meilleure façon de transmettre les messages ayant trait à la violence familiale.

7. Les messages de PCH sur la violence familiale doivent être réitérés à long terme



Souvent, il y a de l'intransigeance dans les attitudes de tolérance envers la violence familiale, attitudes qui ressortissent aux institutions et aux valeurs culturelles. Les messages qui font prendre conscience du côté illégal et malsain de la violence familiale doivent être diffusés à maintes reprises et sur une longue période.

8. *Il faudrait que les messages clés soient le fruit de la collaboration entre PCH, le Comité consultatif et les partenaires communautaires; ces derniers devraient évaluer la qualité et les incidences de façon permanente*

Il est essentiel que les messages clés traitant de la violence familiale fassent l'objet d'une démarche d'élaboration conjointe entre PCH, son Comité consultatif et les organismes promoteurs; il est également vital qu'on évalue de façon continue la qualité des produits (émissions) et qu'on détermine les incidences de ceux-ci au chapitre 1) de la sensibilisation à la violence familiale et aux ressources accessibles et 2) de la connaissance du droit canadien.

9. *Les produits mis au point dans les divers projets pourraient être distribués par le Centre national d'information sur la violence dans la famille*

Il y a eu une demande considérable pour les documents vidéo produits par les partenaires communautaires; on pourrait simplifier leur diffusion en chargeant le Centre national d'information sur la violence dans la famille de les distribuer en temps opportun à l'échelle nationale. Le Centre national peut également commencer la distribution auprès de certains groupes qu'il ciblerait en priorité.



V. Conclusions

En raison d'obstacles de nature linguistique et culturelle, d'importants segments des communautés minoritaires du Canada n'ont toujours pas été touchés par les messages de prévention de la violence familiale. L'ILVF/PM a justement pour objet de s'attaquer au problème; dans cette optique, elle cherche à renseigner les immigrants et les Canadiens de première génération au sujet des « facteurs de risque de violence familiale et (de) la nécessité de l'engagement du public contre la violence⁵⁴ ».

Cette campagne de sensibilisation ne portera fruit que si elle repose sur une approche culturellement adaptée qui ne rebutera pas les auditoires cibles. Le Programme du multiculturalisme de Patrimoine canadien possédant une expérience approfondie de la collaboration avec les communautés ethnoculturelles, il était donc logique qu'on le charge de mettre en place cette campagne d'information publique au sujet des problèmes afférents à la violence familiale.

À l'évidence, l'ILVF/PM cadre avec le mandat du ministère du Patrimoine canadien; en créant des valeurs communes et, dès lors, en renforçant la cohésion sociale, elle contribue directement à deux des objectifs stratégiques du Ministère – « *Mise en valeur de nos ressources* » et « *Les Canadiens en relation les uns avec les autres* ». L'ILVF concourt également à l'atteinte de deux des trois objectifs de politique du Programme du multiculturalisme – participation communautaire et justice sociale – parce qu'elle élimine les obstacles qui empêcheraient les membres des communautés ethnoculturelles d'avoir accès à des renseignements sur la violence familiale.

Tout indique que le recours aux médias ethniques est d'une grande efficacité lorsqu'on cherche à sensibiliser les communautés minoritaires à des sujets délicats comme la violence familiale. Selon les personnes interrogées, les projets faisant appel aux médias ethniques ont sans doute été les seules démarches dans le cadre desquelles on a vraiment réussi à mieux sensibiliser à la violence familiale la vaste gamme des communautés ethniques du Canada. Le modèle retenu peut facilement se prêter à des campagnes d'information auprès des membres des communautés ethniques au regard d'autres questions délicates – VIH et SIDA, par exemple. Importants facteurs de succès :

- Assurer la prestation du programme par l'intermédiaire d'organismes communautaires crédibles (non seulement pour ce qui touche aux questions relatives à la violence familiale, mais aussi pour ce qui concerne les communautés ethniques)
- Offrir aux organismes communautaires des lignes directrices quant aux messages clés et leur laisser une très grande marge de manœuvre au regard de leur diffusion au niveau local
- Mettre à contribution les dirigeants des groupes ethniques pour communiquer les messages aux membres de leurs communautés respectives
- Adopter une approche axée sur la résolution des problèmes et sur le développement des capacités communautaires
- Mettre en place des partenariats avec les médias ethniques, les organismes communautaires et le gouvernement

⁵⁴ Plan stratégique sur la violence familiale – 2001-2002, ébauche du 6 avril 2001.



Les organismes communautaires et CFMT (partenaire du monde des médias) ont obtenu des résultats exceptionnels dans les trois villes, soit : Montréal, Toronto et Vancouver. Au cours du cycle 1997-2002, on a réalisé 97 émissions télé originales et 174 émissions radio qu'on a diffusées respectivement au moins 502 fois et 261 fois. Les thèmes abordés ont été, par ordre d'importance, la violence à l'égard de l'épouse, la violence à l'égard des enfants et la violence à l'égard des aînés. Les émissions ont touché 48 groupes ethniques différents dans les trois régions métropolitaines. En collaboration avec Patrimoine canadien et un partenaire communautaire, CFMT a produit un MIP, traduit en 14 langues, qu'auraient vu trois millions de téléspectateurs (impressions brutes) au cours des deux premiers mois de la campagne. Les responsables des groupes ont déclaré qu'on avait réussi à intensifier le débat, au sein des communautés, au sujet du phénomène de la violence familiale et que, dans bien des cas, les communautés ont acquis les compétences voulues pour entreprendre des démarches de sensibilisation et des activités axées sur cette question auparavant taboue. ***On accepte désormais de voir ce qu'on faisait soigneusement!***

La trousse d'information ALS portant sur la violence familiale est en cours d'élaboration – une cause pendante devant les tribunaux a retardé le processus –; on pense l'avoir terminée en 2002-2003. Une fois qu'on en aura tiré des enseignements pertinents, on entreprendra la réalisation de la trousse d'information FLS.

Les médias imprimés offrent un autre excellent moyen de communiquer les messages clés, à la fois si on veut atteindre les membres des communautés qui n'ont pas accès à des médias électroniques et si on veut renforcer la portée des messages diffusés par ceux-ci. On n'a pu mener à bien plan initial prévoyant la mise à contribution de *Canadian Scene*, cet organisme ayant fermé ses portes. On pourrait aider davantage les partenaires communautaires financés pour qu'ils intègrent les médias imprimés à leur trousse à outils.

L'ILVF/PM constitue un volet essentiel de l'Initiative de lutte contre la violence familiale mise en place par le gouvernement fédéral, une initiative qui doit, impérativement, conserver sa vitesse de croisière. Le cycle ayant fait l'objet de l'évaluation a été des plus fructueux; il faut désormais mettre à profit l'expérience acquise. Selon les résultats de la démarche, le modèle mis au point par Patrimoine canadien a réussi à mieux sensibiliser les communautés ethniques à la violence familiale, un thème délicat s'il en est. Il importe de miser sur ce savoir-faire et de continuer à collaborer avec les partenaires communautaires et les médias allophones pour améliorer la conscientisation au sujet des facteurs de risque associés à la violence familiale et des incidences de celle-ci. Comme dans le cas de la campagne « anti-tabac », il faut répéter les messages et trouver des variations sur ce même thème.



VI. Recommandations

1. ***Le ministère du Patrimoine canadien doit se garder de délaissier l'approche actuelle adoptée par l'ILVF/PM, étant donné que celle-ci a fait ses preuves et qu'elle permet de renseigner efficacement les Canadiens de première génération sur les facteurs de risque associés à la violence familiale.***

Le modèle de l'ILVF/PM s'est révélé pertinent tant pour PCH que pour la population cible; il correspond à une solution logique parce qu'il est en mesure de produire les résultats escomptés. PCH devrait continuer à collaborer avec les partenaires communautaires et à les financer pour qu'ils élaborent des émissions audiovisuelles susceptibles de sensibiliser les membres des communautés ethniques à la problématique de la violence familiale. Le plus beau fleuron de l'ILVF/PM : les émissions radio/télé originales produites par les partenaires communautaires en collaboration avec les médias.

2. ***Le ministère du Patrimoine canadien doit s'efforcer d'obtenir des résultats encore meilleurs par le recours à d'autres stratégies d'intervention visant la réduction des cas de violence familiale au sein des communautés ethnoculturelles du Canada.***

Le ministère du Patrimoine canadien peut faire fond sur le succès de l'ILVF/PM et améliorer son efficacité en envisageant les stratégies suivantes (recommandées par un certain nombre d'intervenants) :

- Prévoir/permétre le versement de fonds pour la coordination des activités – et donner aux partenaires communautaires le temps voulu pour coordonner les divers projets d'émissions et pour collaborer avec les communautés ethniques qui veulent acquérir la capacité de faire face aux problèmes (en misant, par exemple, sur la mise en commun des enseignements/succès).
- Patrimoine canadien pourrait maximaliser la valeur des bandes magnétophoniques / magnétoscopiques produites par les partenaires communautaires en envisageant la possibilité que le Centre national d'information sur la violence dans la famille devienne le centre de distribution des bandes – de sorte que celles-ci puissent faire l'objet d'une plus vaste diffusion/utilisation.
- On a besoin de multiples stratégies pour atteindre les auditoires cibles. D'accord, les médias électroniques doivent demeurer le point central de l'initiative, mais les médias ethniques imprimés ont toujours passablement de lecteurs et l'information qu'ils véhiculent demeure là où les émissions semblent ne laisser aucune trace visible. Les partenaires communautaires y gagneraient à se servir des médias imprimés comme complément aux émissions qu'ils produisent. N'oublions pas, non plus, que nombre de petites communautés ethnoculturelles nouvellement installées au pays ne disposent que de journaux publiés dans leur langue maternelle – et non d'émissions.
- Basés sur des situations réelles, les articles qu'on destinait à la presse écrite ethnique faisaient ressortir les problèmes associés à la violence familiale; ils n'ont rien perdu de leur pertinence. Il serait judicieux de faire fond sur les précieux travaux qu'a nécessités leur préparation : on pourrait finaliser les articles, les actualiser (au besoin) et les distribuer à diverses sources qui verraient à les publier. Exemple : après les avoir



enrichis pour satisfaire aux besoins des communautés, les partenaires communautaires pourraient se servir des articles pour appuyer leurs propres émissions. Au fil du temps, Patrimoine canadien pourrait faire un tri parmi les articles avant de les acheminer vers divers médias imprimés ethniques en vue de leur publication ou, encore, explorer, de concert avec la *Canadian Ethnic Journalists' Association*, des méthodes efficaces pour les distribuer/publier.

- Patrimoine canadien devrait formuler des critères pour la sélection du(des) partenaire(s) communautaire(s) appelé(s) à élaborer la trousse d'information sur la violence familiale à l'intention des enseignants du FLS et commencer à cerner les groupes cibles – de sorte qu'on puisse mettre le projet en branle sitôt assimilés les enseignements qui se dégageront de la démarche de production de la trousse d'information ALS.
- Au cours de la prochaine phase de l'ILVF, PCH devrait mettre à profit les partenariats avec CFMT pour créer des liens de collaboration avec d'autres diffuseurs en vue de la conception de nouveaux MIP sur la violence familiale à l'intention des communautés ethniques.

Canwest Global est propriétaire de CJNT, une station de télédiffusion multilingue de Montréal; récemment, le CRTC a approuvé la demande de *Multivan Broadcasting Corporation*, qui se propose de créer une station de télédiffusion multilingue à Vancouver. PCH pourrait entrer en rapport avec des responsables de haut niveau des deux diffuseurs pour établir des relations, les intéresser à l'ILVF et travailler avec eux à l'élaboration de nouveaux MIP – en misant sur le modèle de partenariat fructueux gouvernement-secteur privé-communautés. Peut-être même y aurait-il lieu de solliciter, à cet égard, l'aide de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

- Le Comité consultatif de l'ILVF/PM s'est avéré fort utile au cours des premières étapes de conception du programme, notamment lorsqu'il a fallu amener les partenaires à prendre part à l'élaboration des messages clés et des MIP. Le Comité consultatif pourrait contribuer considérablement à l'orientation de la prochaine phase de l'ILVF – si, bien sûr, il admet dans ses rangs les personnes-ressources compétentes). On recommande d'élargir la composition du Comité de manière à inclure à celui-ci : des porte-parole d'organismes communautaires qui assurent la réalisation du projet, des représentants des médias des trois villes, des spécialistes de la recherche sur la violence familiale et des délégués d'autres groupes d'intervenants clés – les bureaux régionaux de PCH, par exemple.

3. Le ministère du Patrimoine canadien doit faire connaître aux autres ministères fédéraux sa stratégie de communication, son approche en matière de partenariat ainsi que les enseignements tirés de l'Initiative, le tout de façon à les aider à surmonter les obstacles linguistiques et culturels lorsqu'ils doivent diffuser des renseignements et des messages de nature délicate. Cette recommandation s'inscrit dans l'engagement du Programme du multiculturalisme d'encadrer l'application de la Loi sur le multiculturalisme dans l'ensemble du gouvernement.

Au cours de l'évaluation, il est apparu que tous les spécialistes de la violence familiale n'étaient pas obligatoirement rompus à cette problématique se manifestant dans les communautés ethniques et qu'ils pouvaient même nourrir, parfois, des idées préconçues à ce sujet. Patrimoine canadien a acquis une grande expérience susceptible d'être des plus profitables à d'autres ministères du gouvernement qui ont à faire avec des communautés



ethniques, non seulement en matière de violence familiale, mais aussi lorsque sont soulevées d'autres questions de nature délicate. Des éléments de l'initiative – approche axée sur les partenariats, stratégies de communication, enseignements – pourraient être utiles à d'autres ministères fédéraux qui veulent s'assurer que leurs messages touchent les Canadiens de tous les horizons, y compris ceux qui doivent composer avec des obstacles d'ordre linguistique et culturel.

PCH devrait également faire part des préoccupations qu'ont formulées les membres des communautés ethniques et qui peuvent être résolues par d'autres ministères – on pense ici, par exemple, à la difficulté d'avoir accès aux services fédéraux ou aux services financés par le fédéral. La tribune offerte par le Comité interministériel sur la violence familiale peut se prêter au dialogue et à la résolution de problèmes.

Pour donner suite à cette recommandation, le Ministère devrait s'assurer qu'il dispose d'une forte capacité d'élaboration des politiques – pour être en mesure de coordonner les activités internes ressortissant à l'ILVF et de siéger au Comité interministériel sur la violence familiale.

4. *Le ministère du Patrimoine canadien doit mettre au point une stratégie permettant la collecte de données d'évaluation du rendement qui rendent bien compte des activités et des incidences de l'Initiative, et ce de façon concise et efficiente.*

Il conviendrait de revoir le modèle logique de l'initiative à la lumière des nouvelles réalités – et des conclusions de l'évaluation. Les partenaires communautaires devraient participer à l'élaboration d'indicateurs de rendement grâce auxquels on assurerait le suivi des résultats clés; il leur faudrait toutefois faire rapport sur les indicateurs clés pour ce qui touche aux extrants et aux résultats (comme l'exige désormais le vérificateur général). On recommande la mise au point de deux modèles logiques/cadres d'évaluation – le premier pour quantifier les résultats des activités de la Direction générale du Multiculturalisme et l'autre, ceux des projets communautaires. Les incidences à long terme seraient les mêmes (une réduction de la violence familiale), mais les populations cibles, tout comme les effets à court et à moyen terme, différeraient.

Les responsables de la présente évaluation ont dû s'accommoder d'un échéancier (deux mois) et de ressources limitées. Il serait préférable, lorsqu'on envisagera d'évaluer un autre cycle de cinq ans de l'Initiative, de prévoir beaucoup plus de temps (pour effectuer l'évaluation elle-même et pour collecter des renseignements auprès des bénéficiaires des projets : les professeurs d'anglais/de français langue seconde et les communautés ethnoculturelles. Des renseignements émanant de partenaires – médias ethnoculturels, professionnels des communautés, etc. – donneraient une image plus approfondie des résultats.

On recommande également de ne pas attendre la fin du cycle et, dans cette optique, d'élaborer des instruments de mesure et de procéder à la collecte de données dès le départ du projet – sitôt qu'on aura établi et intégré au modèle logique et au cadre de mesure les résultats escomptés et les indicateurs de succès. On pourrait ainsi obtenir des données de référence et assurer le suivi des changements au fil du temps – et, partant, faciliter la gestion du projet.

